



Le service **EnviroPhone**

de l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN)

L'EnviroPhone était un service diffusant de l'information environnementale via un système automatisé de boîte vocale accessible depuis une ligne téléphonique sans frais.
(1 800 332-7473)

Ce projet de l'[UQCN](#) a été mis sur pied dans la foulée du service BRISE (Bureau de Ressources et d'Information en Santé et Environnement).

L'EnviroPhone:
[contexte du projet](#)

Avant l'EnviroPhone:
[le service BRISE](#)
et
[document d'analyse](#)

Les réponses de l'EnviroPhone

Les liens hypertextes de cette page mènent à la version HTML intégrale des textes enregistrés de l'EnviroPhone.

- **La gestion de vos déchets domestiques**

0101 [Quels sont les déchets domestiques considérés comme dangereux?](#)

0102 [Comment vous débarrasser de vos vieux DDD?](#)

0103 [Comment réclamer une collecte de DDD dans votre municipalité?](#)

0104 [Comment mettre sur pied une collecte de DDD dans votre municipalité?](#)

0105 Quelles sont les alternatives écologiques aux produits domestiques?

0106 Pourquoi et comment faire du compostage?

- **La qualité de l'air intérieur et extérieur**

0201 Quels polluants retrouvez-vous dans votre maison et quels sont leurs effets sur la santé?

0202 Comment améliorer et contrôler la qualité de l'air dans votre maison?

0203 Comment remédier à des problèmes de moisissures et d'humidité dans votre maison?

0204 Quelles sont les causes de l'effet de serre et ses conséquences sur l'environnement?

0205 Que pouvez-vous faire à titre individuel pour diminuer l'effet de serre et protéger la couche d'ozone?

0206 Qu'est-ce que le smog et que pouvez-vous faire?

- **Quelques recommandations pour un jardinage écologique**

0301 Quels sont les impacts et effets des pesticides sur l'environnement et sur votre santé?

0302 Quelles sont les alternatives écologiques aux pesticides?

0303 Quels fertilisants choisir et comment s'en servir?

0304 Comment se débarrasser écologiquement de l'herbe à poux? (printemps-été seulement)

0305 Que pouvez-vous faire pour sauver l'arbre de votre voisin?

- **La biodiversité**

0401 Qu'est-ce que la biodiversité et comment pouvez-vous la conserver?

- 0402 [Comment la biodiversité est-elle menacée?](#)
- 0403 [Quels sont les impacts des VHR sur la biodiversité?](#)
- 0404 [Comment pouvez-vous aider à protéger la biodiversité?](#)

- **Urgences et recours gouvernementaux**

- 0501 [Que devez-vous faire pour vous assurer qu'un futur projet, comme l'agrandissement d'une marina, la construction d'une carrière ou d'un barrage, ne nuise pas à l'environnement?](#)
- 0502 [Quand et comment pouvez-vous rejoindre le Service d'Urgence Environnement?](#)
- 0503 [Où et quand devez-vous contacter S.O.S. braconnage?](#)
- 0504 [Que devez-vous faire lorsque vous avez un problème de bruit, d'odeurs nauséabondes, de fumée ou d'émanations toxiques?](#)

- **Les ressources environnementales dans votre milieu**

- 0601 [Qu'est-ce que font les Conseils Régionaux en Environnement et où pouvez-vous rejoindre celui de votre région?](#)
- 0602 [Qu'est-ce que font les comités ZIP et où pouvez-vous rejoindre celui de votre région?](#)

- **Guides d'action locale**

- 0701 [Guide santé et environnement: Le Saint-Laurent et les autres plans d'eau](#)

Consultez aussi la section :

[Questions de santé et d'environnement](#)

Pour trouver les réponses à dix-huit autres questions courantes en matière de santé environnementale.



Détails sur le service EnviroPhone de l'UQCN

L'EnviroPhone:

Directrice administrative:

Diane Pagé

Chargé de projet:

Martin Savard

Recherche et rédaction:

Nadia Boutin

Narrateur:

Christian Coderre

**Enregistrement et programmation
de la boîte vocale:**

Frank Thibault

Programmation HTML:

Andréanne Hamel

L'EnviroPhone est un projet de l'UQCN financé en partie par le fonds
Environnement de Shell.

Le contexte

Depuis 1994, l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN) offre un service d'information et de référence gratuit, portant sur les questions

d'environnement auprès de l'ensemble de la population québécoise.

Depuis ses débuts, le service BRISE (Bureau de Ressource et d'Information en Environnement et Santé) a répondu à près de 2000 demandes d'information portant aussi bien sur des questions touchant la récupération et le recyclage, la disposition de déchets dangereux domestiques, la qualité de l'air intérieure, des demandes d'information sur des événements ponctuels ou de référence à des services spécifiques.

Afin de répondre de la façon la plus pertinente possible, l'UQCN s'est assuré la collaboration de plusieurs organismes dont, entre autres, la Direction de santé publique de Québec, le Comité de santé environnementale du Québec, l'Institut des sciences de l'environnement de l'Université du Québec à Montréal, l'Institut national de la recherche scientifique (INRS), l'Université Laval, le Centre québécois du droit de l'environnement du Québec, le ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec, Santé Canada et plusieurs autres.

Le projet

Le besoin d'un service d'information et de référence environnemental a été démontré. Toutefois, les ressources dévolues au fonctionnement étant limitées, l'UQCN, en collaboration avec ses partenaires et collaborateurs, a proposé l'informatisation de la banque d'information par la mise en service d'un répertoire d'information et de référence vocale.

Ce service informatisé prend la forme d'un service téléphonique numérique, par sujet, dont les informations factuelles sont contenues dans une boîte vocale, où l'utilisateur peut se référer en tout temps, par l'intermédiaire d'un numéro 1-800 déjà en service.

Les différents sujets offerts sur le service de référence vocale ont été déterminés en fonction de la compilation de l'ensemble des questions qui ont été adressées au service BRISE au cours de ses années d'existence. Pour plus de détails sur les questions, consultez le document d'[évaluation de BRISE](#).

A titre d'exemple, mentionnons quelques sujets qui ont fait l'objet de demandes; Comment disposer des huiles usées? Information sur la gestion des déchets domestiques dangereux, informations sur des produits de recyclage et sur le compostage, sur les peintures recyclés, information sur la qualité de l'eau des

pages.

| [L'EnviroPhone](#) |



**Bureau de ressource et d'information
en environnement et santé**

Le service BRISE (pour Bureau de Ressources et d'Information en Santé et Environnement) fut d'abord conçu par l'UQCN comme un service téléphonique d'information et de consultation.

De novembre 1994 à décembre 1997, le service BRISE a apporté réponses, support et éclaircissements aux préoccupations des citoyens en matière d'environnement et aux problèmes de santé qui y sont reliés.

Le service BRISE visait à:

- apporter une réponse rapide en vous aidant à orienter les interventions des citoyens;
- référer le demandeur à des organismes peut-être méconnus mais qui ont pour fonction de lui venir en aide;
- conseiller sur les moyens à prendre pour intervenir dans le cadre d'un projet, d'un débat public ou d'une audience du BAPE;
- fournir de l'information directe et personnalisées sur des questions précises;
- renseigner les citoyens sur leurs droits et leurs obligations;
- mettre en contact les demandeurs avec divers organismes pouvant avoir des interrogations ou des problèmes similaires.

En fournissant un support, BRISE rétablissait l'équilibre entre les intervenants lors de l'implantation d'un projet, d'un programme ou d'une politique affectant l'environnement ou la santé des citoyens.

En effet, un promoteur, qu'il soit public, privé ou mixte, dispose habituellement de multiples ressources humaines, financières et organisationnelles pour élaborer et proposer son projet. Les citoyens, même regroupés en associations, ne disposent généralement pas des mêmes ressources et de la même information, et peuvent difficilement évaluer de façon pertinente les impacts d'un projet proposé sur leur environnement et leur santé.

Compte-tenu de la disproportion des forces et des expertises en présence, et de la

nature très émotive des questions concernant l'environnement et la santé, un citoyen ne possède, dans bien des cas, que des armes médiatiques pour exercer des pressions dans l'espoir de changer une décision économique ou politique.

Dans ce contexte, l'apport du service BRISE permettait un début nuancé et transparent afin d'assainir le climat social lié aux questions d'environnement et de santé et de trouver des solutions novatrices.

Une analyse d'un service d'information environnementale:

L'évaluation du service BRISE

Cette évaluation, préparée en 1997 par Marie Fortier, Pierre Joubert et Marie-Claude Messely du Centre de santé publique de la région de Québec (Équipe en organisation des services et en évaluation) est rendu disponible sur l'ÉcoRoute de l'information par l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN).

Nous espérons ainsi faire bénéficier d'autres organismes de l'expérience que nous avons acquise dans la conception et l'administration d'un service d'information environnementale destinée au grand public.

Pour télécharger le document en format WordPerfect 6 pour Windows: [brise.wpd](#)

Pour télécharger le document en format Word pour Windows 95: [brise.doc](#)

Pour télécharger le document en format texte enrichi: [brise.rtf](#)

Pour visualiser le document en format texte: [brise.txt](#)

La gestion de vos déchets domestiques

0101 Quels sont les déchets domestiques considérés comme dangereux?

0102 Comment vous débarrasser de vos vieux DDD?

0103 Comment réclamer une collecte de DDD dans votre municipalité?

0104 Comment mettre sur pied une collecte de DDD dans votre municipalité?

0105 Quelles sont les alternatives écologiques aux produits domestiques?

0106 Pourquoi et comment faire du compostage?

0101 *Quels sont les déchets domestiques considérés comme dangereux ?*

Les déchets domestiques dangereux sont des restants de produits que vous utilisez à la maison et qui peuvent être nocifs pour l'environnement ou votre santé. Ces déchets possèdent une ou plusieurs des caractéristiques suivantes : Explosifs, Toxiques, Corrosifs, Inflammables ou Radioactifs. Voici quelques exemples: les huiles à moteur usées, les batteries, les peintures, les produits pour nettoyer le four, les solvants...

Vous ne pouvez pas traiter ces déchets de la même façon que les autres types d'ordures. Placés dans vos sacs verts avec les autres déchets solides d'origine domestique, les produits dangereux se retrouvent dans les lieux d'enfouissement ou dans des incinérateurs. Ce mélange à haut potentiel toxique augmente grandement les risques de contamination des eaux de surfaces, des eaux souterraines et de l'air.

Une mauvaise gestion des déchets domestiques dangereux entraîne de nombreuses conséquences néfastes sur l'environnement. Certaines substances, comme le mercure contenu dans certaines piles, enfouies dans le sol peuvent s'y infiltrer et contaminer les nappes d'eau souterraines. Les déchets comme les huiles peuvent contaminer les égouts pluviaux et surcharger les systèmes de fosses septiques. De plus, si vous décidez de brûler vos déchets dangereux, vous risquez de les

répandre sur une plus grande surface et de contaminer l'air. Si vous versez vos liquides dangereux sur le sol, vous contaminerez et empoisonnerez les plantes et l'eau. Il faut donc vous débarrasser de tout produit portant une étiquette indiquant que celui-ci est dangereux dans une installation spéciale d'élimination et nulle part ailleurs. Même si certains produits comme la peinture, les huiles à moteur et les réservoirs de propane n'ont pas d'étiquette de mise en garde, ils représentent aussi certains dangers pour l'environnement. Vous devez donc les traiter avec la même attention que vos autres déchets dangereux.

Si vous désirez avoir plus de renseignements sur la façon de vous en débarrasser, référez-vous à la section "Comment vous débarrasser de vos vieux DDD?".

0102 Comment vous débarrasser de vos vieux déchets domestiques dangereux ?

Il y a tout d'abord quelques règles de bases à suivre si vous voulez éviter les problèmes quand sera venu le temps de vous débarrasser de vos déchets dangereux :

- Vous devez toujours ranger vos produits chimiques dans leur emballage d'origine afin de pouvoir consulter les instructions sur leurs manipulations et leur élimination.
- Vous pouvez obtenir auprès du fabricant une fiche technique sur les substances dangereuses contenues dans certains produits.

Il y a également certaines règles qui valent pour tous les genres de produits :

- Essayez toujours d'utiliser entièrement vos produits. Si vous n'y arrivez pas, offrez-les à un parent, un ami ou des groupes communautaires.
- Si vous ne réussissez pas à les donner, vous devez fermer hermétiquement les contenants des produits dont vous ne voulez plus.
- Gardez-les ensuite dans un endroit sûr jusqu'à ce que vous alliez les porter à un centre permanent ou jusqu'au jour de ramassage des produits dangereux dans votre municipalité. Informez-vous afin de connaître les jours de collecte et où sont situés les dépôts prévus à cette fin.

- N'oubliez pas de toujours garder ces produits hors de portée des enfants et des animaux de compagnie.
- Il est très important de ne jamais réutiliser les contenants vides pour d'autres produits. Jetez-les avec les ordures ménagères, une fois qu'ils sont hermétiquement fermés.

Certains pigments, solvants et liants contenus dans la peinture peuvent être nocifs pour l'environnement, c'est pourquoi vous devez accorder une attention particulière à leur gestion. Par conséquent, vous devez:

- Acheter la quantité requise;
- Utiliser toute la quantité achetée. Au besoin, appliquez une couche supplémentaire;
- Ne pas jeter les restes de peinture dans les égouts. Conservez-les en lieu sûr jusqu'à la collecte de déchets dangereux ou apportez-les à un centre permanent de collecte;
- Réutiliser les solvants. Après le nettoyage, conservez-les en lieu sûr, dans des contenants hermétiques et identifiés. Quelques jours plus tard, les particules de peinture se déposeront au fond du contenant et le solvant sera réutilisable en surface. N'oubliez pas de conserver le solvant non utilisable pour la collecte.

Il est difficile d'imaginer que les piles que vous utilisez dans votre walkman ou votre télécommande puisse nuire à l'environnement. Si elles sont jetées aux ordures, elles seront acheminées dans les dépotoirs où elles vont se corroder et se désagréger. Les métaux lourds qui s'en échappent se retrouvent dans le sol et le contamine. Si par contre, elles sont brûlées, ils se retrouvent dans l'air. Vous devez donc conserver vos piles et les apporter à un centre permanent de collecte. Toutefois, certaines actions sont moins dommageables pour l'environnement. Vous pouvez, entre autres, acheter le plus possible d'appareils rechargeables ou qui fonctionnent sans pile. Cela permet de réduire la quantité de piles usées à disposer. Vous pouvez aussi utiliser des piles portant le sigle éco-logo. Pour ce qui est des piles boutons, elles sont récupérées dans les magasins *Radio Shack*.

Dans le cas des batteries d'automobiles, ramenez-les chez un concessionnaire ou dans un garage près de chez vous. Informez-vous auprès de ces derniers avant de vous y présenter.

Les huiles à moteur usées renferment des matières dangereuses pour la qualité de l'air, du sol et des eaux souterraines, là où l'élimination est faite avec négligence.

Si vous les jetez dans les déchets, elles se retrouveront dans des sites d'enfouissements inadéquats et elles risquent de contaminer l'eau souterraine.

Si vous les jetez dans les égouts, cela peut provoquer des réactions biologiques néfastes et boucher les tuyaux et les pompes.

Apportez-les plutôt à un dépôt pour les déchets dangereux ou à une station service affichant le symbole du recyclage. Vous pouvez aussi les déposer au magasin *Canadian Tire* de votre région.

Les vieux pneus sont de plus en plus utilisés à d'autres fins. Il n'est plus question de les laisser traîner dans les dépotoirs. Ils sont déchiquetés et réduits en poudre, incinérés à des fins énergétiques et recyclés en sous tapis, membrane insonorisée installée sous les planchers de bois franc, mur antibruit le long des auto-routes... Il est donc très important de recycler vos vieux pneus.

La plupart des garagistes ou concessionnaires de la province participent au programme de Recyc-Québec. Cet organisme met à la disposition de chaque région un transporteur. Celui-ci s'occupe de recueillir les pneus aux endroits participants et de les apporter directement au centre de recyclage. Vous devez simplement apporter vos pneus chez votre garagiste. Toutefois, renseignez-vous auprès de ce dernier avant de vous y rendre.

Il se peut que votre municipalité soit membre de ce programme, informez-vous à cette dernière. De plus, vous pouvez obtenir davantage d'informations sur le programme de recyclage des pneus usés en téléphonant chez Recyc-Québec au 1-800-465-PNEU.

Pour vous faciliter la tâche lorsqu'il s'agit de vous débarrasser de vos déchets dangereux, il suffit de vous poser trois questions lorsque vous faites vos achats :

1. Est-ce que j'ai réellement besoin de ce produit ?
2. Quelle quantité dois-je acheter ?
3. Comment vais-je me débarrasser des déchets dangereux après avoir utilisé le produit ?

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, référez-vous au *Guide de la collecte des résidus domestiques dangereux*, disponible aux Publications du Québec. Vous pouvez le commander au numéro de téléphone suivant :

1-800-463-2100

0103 Comment réclamer une collecte de déchets domestiques dangereux (DDD) dans votre municipalité ?

Vous devez tout d'abord savoir qu'il existe plusieurs façons de recueillir les DDD. Les deux principaux types de collectes sont le dépôt permanent et la journée de collecte. Si vous désirez avoir davantage de renseignements sur les autres types de collecte comme celle par unité mobile ou sur appel, consultez le *Guide de la collecte des résidus domestiques dangereux*.

Nous parlerons tout d'abord du dépôt permanent. Les programmes permanents de collecte par apport volontaire permettent de recevoir les DDD des résidents toute l'année, selon un horaire fixe. Un personnel adéquatement formé doit être présent lors des heures d'ouverture du dépôt pour accueillir les gens et recueillir leurs DDD. Un bâtiment fermé et cadenassé permet d'assurer un entreposage sécuritaire d'une quantité importante de DDD. Ceux-ci sont classifiés, emballés adéquatement et accumulés jusqu'à ce que la quantité soit suffisante. Ils sont alors recueillis et acheminés vers un lieu autorisé de recyclage, de valorisation ou d'élimination spécialisée.

Ensuite, la journée de collecte. Au Québec, les collectes de DDD sont surtout faites dans les lieux de collecte temporaire où le résident apporte, à l'aide de son véhicule, ses DDD. Ces collectes sont effectuées sur une période de un, deux ou trois jours. Un tel événement mobilise un personnel nombreux, exige une logistique élaborée et entraîne des coûts unitaires importants. La municipalité requiert les services d'une entreprise spécialisée pour recueillir, classer et éliminer les DDD apportés par les résidents lors des journées de collecte.

Pour réclamer une collecte de DDD, adressez-vous à votre municipalité :

- En raison des coûts de l'opération, plusieurs municipalités qui n'ont pas de dépôt permanent n'organisent que un ou deux jours de collecte par année. Informez-vous de la date prévue pour la collecte. Assurez-vous que la promotion est suffisante pour rejoindre la majorité des citoyens. Informez vos voisins et amis. En effet, une participation importante des citoyens lors

de la journée de collecte est essentielle pour que cette activité soit répétée l'année suivante ou même plus fréquemment.

Si aucune collecte n'est prévue dans votre municipalité, obtenez de votre conseiller municipal qu'il s'engage à organiser une journée de collecte de DDD. Dans les régions rurales, plusieurs municipalités voisines s'associent pour partager les coûts et offrir ce service à leurs citoyens. La mise en oeuvre d'une journée de collecte de DDD commence généralement six mois avant la tenue de l'événement, par la création d'un comité. Vous devez réunir les intervenants concernés par le projet. Le comité sera formé de représentants des résidents, des consultants, des groupes environnementaux et du service des incendies, ainsi que des directeurs des travaux publics ou des ingénieurs municipaux des municipalités participantes.

Il est plus efficace et toujours préférable de transmettre vos demandes à la municipalité ou à votre conseiller municipal par écrit. Cela vous assure à tout le moins d'une réponse à votre intervention. Vous pouvez également demander à des voisins, des amis, ou à un groupe environnemental local de se joindre à vous pour appuyer votre demande.

Les étapes pour la mise sur pied d'un programme municipal de collecte de DDD sont clairement expliquées dans le *Guide de la collecte des résidus domestiques dangereux*. Celui-ci est vendu aux Publications du Québec que vous pouvez rejoindre au numéro suivant:

1-800-463-2100

L'ouvrage de 70 pages donne également des informations sur les différents types de collectes, leurs avantages et leurs inconvénients.

N'oubliez pas, peu importe le type de collecte que vous avez choisi, les lieux d'entreposages doivent être conçus de façon à assurer une gestion efficace et sécuritaire des DDD. Ils doivent aussi être conformes aux exigences du ministère de l'Environnement et de la Faune qui sont résumées dans le *Guide d'implantation et d'exploitation des lieux d'entreposage de DDD*. Pour obtenir ce guide, adressez-vous à votre direction régionale du Ministère, dont vous trouverez le numéro de téléphone dans les pages bleues de votre annuaire.

0104 *Comment mettre sur pied une collecte de déchets domestiques dangereux (DDD) dans votre municipalité ?*

L'implantation d'une collecte de DDD requiert une bonne planification. Vous devez vous y prendre six mois avant la tenue de l'événement. Cette planification peut être subdivisée en 13 étapes clés qui vont vous permettre d'atteindre le succès.

Premièrement, créez un comité de planification et de mise en oeuvre du programme de collecte de DDD. Vous devez réunir les intervenants concernés par le projet. Le comité sera formé de représentants des résidents, des consultants, des groupes environnementaux et du service des incendies, ainsi que des directeurs des travaux publics ou des ingénieurs municipaux des municipalités participantes.

Deuxièmement, évaluez la quantité de DDD générée sur le territoire à desservir.

Selon des études américaines et canadiennes, il est reconnu qu'en Amérique du Nord, les DDD générés représentent environ 1 % des résidus solides municipaux. Ce pourcentage varie selon les habitudes de consommation des gens, le type de région (urbaine ou rurale) et le profil socio-économique.

Troisièmement, estimez le taux de participation et les quantités de DDD attendues.

Cette étape exige une bonne connaissance de la communauté visée. La taille d'une communauté peut influencer le taux de participation, car la communication et la sensibilisation se font plus facilement dans les petites communautés. Le type de logement influence quant à lui la quantité de DDD apportés par chaque participant. Les résidents qui habitent dans des logements produisent moins de DDD que ceux qui habitent en banlieue et qui ont des maisons unifamiliales. Il est important de noter qu'un programme entraîne un taux de participation plus élevé puisque les résidents prennent l'habitude de ce service.

Quatrièmement, choisissez le type et le mode.

Vous devez déterminer le genre de collecte qui répondra le mieux aux besoins de la communauté, tout en respectant le budget disponible. Vous avez le choix entre "la journée de collecte", "le dépôt permanent", "la collecte mobile", "la collecte sur appel" et "le porte à porte".

Cinquièmement, déterminer les lieux de dépôts.

Le nombre de lieux de dépôts et leur localisation doivent être déterminés avec soin. Ces deux points influencent directement le taux de participation au programme de collecte. Tout lieu destiné à accueillir les participants doit être bien connu de la population, facile d'accès, sécuritaire et suffisamment vaste pour y

accueillir tous les équipements requis. Le choix du nombre doit tenir compte de la répartition de la population sur le territoire desservi et de la superficie de celui-ci.

Sixièmement, choisissez les dates ou le calendrier de la collecte.

Dans le cas d'une collecte temporaire, vous devez privilégier les périodes les plus susceptibles d'offrir une température clémente et de rejoindre le plus de ménages possibles. Au Québec, les mois de mai, juin, septembre et octobre offrent le plus d'avantages et coïncident avec les "grands ménages d'automne et de printemps". Dans le cas de la collecte permanente, la réussite de celle-ci dépend de sa commodité pour les utilisateurs. Que ce soit un dépôt permanent, une collecte sur appel ou par unité mobile, l'important c'est de répondre aux besoins de la population.

Septièmement, sélectionnez la (les) entreprise(s) qui va (vont) effectuer la collecte.

La municipalité (ou le promoteur) peut s'occuper de la préparation et de la collecte elle-même et confier le transport vers les lieux de recyclage à une entreprise privée. Elle peut aussi faire appel à une entreprise spécialisée qui prendra en charge l'ensemble des activités. En signant un contrat avec l'entreprise qu'elle aura choisi, elle établira clairement les responsables de chaque partie.

Huitièmement, formez le personnel.

Lors des collectes, il est essentiel que le personnel oeuvrant sur les lieux soit qualifié. Vous devez :

- Identifier et trier les produits par classe;
- Mélanger les produits compatibles et les manipuler;
- Informer les résidents.

Neuvièmement, aménagez les lieux.

Peu importe le type de collecte que vous avez choisi, les lieux d'entreposages doivent être conçus de façon à assurer une gestion efficace et sécuritaire des DDD. Ils doivent aussi être conformes aux exigences du ministère de l'Environnement et de la Faune qui sont résumés dans le *Guide d'implantation et d'exploitation des lieux d'entreposages de DDD*. Pour l'obtenir, adressez-vous à la direction régionale du Ministère.

Dixièmement, empaquetez et acheminez les résidus en toute sécurité.

La préparation et la manipulation des résidus, de même que leur classification dans les poubelles-laboratoires, devront être faites selon les recommandations du *Guide de l'usage pour la manipulation des "labpacks"* d'Environnement Canada.

Onzièmement, préparez les mesures de sécurité.

Les collectes de DDD comportent des risques puisque des quantités souvent importantes de résidus dangereux, de compositions diversifiées sont regroupées. Pour éviter tout accident, la sécurité doit demeurer un élément omniprésent. Lors d'une collecte temporaire, la présence de pompiers est jugée nécessaire. Les lieux d'entreposage pour les collectes permanentes également devraient recevoir la visite régulière du service des incendies de la municipalité. Vous ne serez jamais trop prudent.

Douzièmement, obtenez les autorisations requises.

L'implantation et l'exploitation de lieux d'entreposage de DDD peuvent occasionner une émission, un dépôt, un dégagement ou un rejet de contaminants dans l'environnement. Il est nécessaire d'obtenir au préalable un certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la loi sur la qualité de l'environnement.

Treizièmement, faites la promotion du programme de collecte.

C'est une étape essentielle à la réussite de l'activité. Un programme de communication devra être conçu pour sensibiliser la population visée à l'importance de la collecte de DDD. De plus, les dates, les lieux et le déroulement devront être connus à l'avance.

Si vous désirez obtenir davantage de renseignements sur la réclamation d'une collecte de DDD ou sur les caractéristiques des différents types de collectes, leurs avantages et leurs inconvénients, procurez-vous le *Guide de la collecte des résidus domestiques dangereux*. Celui-ci est disponible aux Publications du Québec et vous pouvez le commander au numéro de téléphone suivant :

1-800-463-2100

0105 Quelles sont les alternatives écologiques aux produits domestiques ?

La meilleure façon de protéger l'environnement, tout en économisant, c'est d'utiliser les produits les plus efficaces, mais avec réserve. Lorsqu'il s'agit de taches ou de saleté tenace, mieux vaut utiliser un peu de nettoyeur efficace qu'une grande quantité de ceux qui le sont moins. Dans les autres cas, donnez la priorité au bon vieux chiffon imbibé d'eau additionnée de quelques gouttes de détergent à vaisselle ou de bicarbonate de soude.

Dans le cas des détergents pour la lessive et le lave-vaisselle, il faut choisir ceux dont les constituants sont facilement biodégradables et dont les produits de dégradation ne présentent pas de risques élevés pour l'environnement. L'emballage de ces deux types de détergents et tous les autres emballages constituent un fardeau pour les décharges et les ressources. Par de simples gestes, vous pouvez atténuer cette incidence sur l'environnement. Il vous suffit de choisir des produits plus concentrés, qui ont moins d'emballage et d'utiliser des matières recyclées et recyclables.

Afin de vous aider à faire un choix judicieux lors de vos courses, il existe différents logos:

- Le logo signifiant "recyclable" est représenté par un triangle constitué de trois flèches qui se court après. Celles-ci sont encerclées, le fond est clair et les flèches sont foncées. On appelle ce logo ruban de Möbius. Il qualifie les produits qui peuvent être recyclés afin de reprendre leurs usages premiers ou de devenir d'autres produits.
- Le logo signifiant "recyclé" est représenté par le même ruban de Möbius, mais dans ce cas-ci, le fond est sombre et les flèches sont claires. Ce logo indique que les produits ont été fabriqués à l'aide de matériaux recyclés dont la proportion utilisée est énoncée par un chiffre, au centre des flèches. Recherchez le plus haut pourcentage possible de contenu recyclé.
- Il existe un logo qui vous assure que le fruit, le légume ou le sirop d'érable que vous achetez a été produit par un agriculteur dont les pratiques n'incluent pas le recours aux engrais, ni aux pesticides chimiques. C'est un cercle dans lequel il est inscrit : *Produit biologique certifié Québec Vrai*. Pour le recevoir, les produits doivent se conformer aux principes du développement durable et ils sont inspectés chaque année. C'est la Fédération des producteurs biologiques qui délivre ce logo.

- Le logo ozone-sûreté ne fait pas l'objet d'aucun contrôle par un organisme indépendant. Il indique que le fabricant utilise désormais des HCFC ou des HFC plutôt que des CFC qui étaient dommageables pour la couche d'ozone. Cependant, ces produits de remplacement contribuent à l'effet de serre. Il est donc préférable d'acheter des produits offerts en pulvérisateur plutôt que dans des contenants sous pression.
- L'éco-logo est le symbole officiel du programme canadien de Choix Environnemental. Il est représenté par trois colombes formant une feuille d'érable et il est encerclé. Les produits portant ce logo ont été fabriqués soit à partir de matières recyclées, soit par un procédé réduisant la consommation d'énergie ou la production de produit dangereux peu dommageable pour l'environnement. Les raisons justifiant la certification de ces produits sont énoncées en marge de l'éco-logo. La certification est gérée par Terra Choice pour Environnement Canada.

Vous devez faire attention à la mention "biodégradable". Celle-ci peut porter à confusion puisque l'on ne précise pas dans quelle proportion, ni en combien de temps le produit se décomposera. À l'exception des minéraux et des métaux lourds, presque toutes les substances terrestres finissent par se décomposer un jour ou l'autre. La question importante à savoir lorsque vous achetez des produits c'est *Dans combien de temps ?* En l'absence de l'éco-logo, seuls les fabricants affirment que leurs nettoyants verts sont plus rapidement biodégradable et plus sain pour l'environnement que les nettoyants ordinaires.

Aussi sévères qu'ils soient, ces différents programmes de certifications ne garantissent pas au consommateur que le produit qu'il achète n'a pas d'impact sur l'environnement puisqu'ils jugent les méthodes de fabrication. C'est en fin de compte à vous, consommateurs, d'utiliser ces produits intelligemment et de disposer de leurs emballages d'une façon respectueuse pour l'environnement.

Nous souhaitons que la description de ces logos vous permette de faire la distinction entre les produits recyclés et recyclables. Vous pourrez dorénavant cibler les produits écologiques et encourager la protection de l'environnement. Pour obtenir davantage de renseignements sur le programme Choix Environnemental, veuillez contacter :

Programme Choix Environnemental au :

(613)-247-1900

0106 Pourquoi et comment faire du compostage?

Les Canadiens sont de très grands producteurs de déchets, ils en produisent tellement que les décharges publiques seront bientôt remplies à craquer. Dans quelques années, il faudra même en fermer plusieurs. Les matières organiques provenant de la cuisine ou du jardin représentent environ un tiers des déchets que vous produisez. Ainsi, le compostage maison permettrait de réduire sensiblement le montant d'ordures ménagères qui s'entassent dans les dépotoirs. L'humus ainsi produit est une véritable ressource en soi.

En effet, il vous permettra d'accroître la qualité du sol de votre jardin. Mélangez le compost à des sols argileux ou sablonneux pour en améliorer la texture et y ajouter des éléments nutritifs essentiels. Vos fleurs, plantes et légumes vous en seront reconnaissants.

Le compostage réduit considérablement la dépendance aux lieux d'enfouissements. Il réduit la contamination potentielle de ces sites en diminuant la production de lixiviat et de biogaz. De plus, l'humus produit est un excellent engrais à très bon marché.

Il est possible de faire un compost en seulement 14 jours, même si on a souvent dit qu'il en fallait 90. Il suffit de respecter le principe premier : **vous devez absolument déchiqueter les éléments du compost avant de commencer à les empiler**. Voici donc quelques règles à suivre pour avoir un excellent compost en peu de temps :

- Premièrement, choisissez un endroit où le sol se draine parfaitement et qui est en plein soleil. Ses chauds rayons permettront d'accélérer le processus de décomposition. Si cet endroit est soumis au caprice du vent, utilisez un coupe-vent, une clôture ou une haie pour le protéger.
- Deuxièmement, construisez un bac de 3pi² pour recevoir les déchets. Vous pouvez utiliser plusieurs matériaux, de la brique, des planches, de la toile... ou vous pouvez simplement faire un tas avec vos déchets et le recouvrir d'une toile pour le protéger du vent. Pour éviter les odeurs désagréables qui sont un signe de manque d'air ou de surplus d'eau, vous devez retourner le tas et lui ajouter des matériaux riches en carbone. Vous devez également diminuer l'arrosage ou le protéger des pluies abondantes. Il est aussi possible d'acheter un bac déjà fait. À ce moment là, suivez les instructions fournies avec ce dernier. Certains bacs sont conçus pour être utilisés en

ville, dans de petites cours ou sur un balcon. Recherchez la rubrique "compostage" dans les pages jaunes pour identifier les fabricants.

- Troisièmement, assurez-vous que votre bac a assez d'ouvertures pour permettre à l'air de pénétrer et de circuler et aux bactéries de faire leur travail. Votre bac doit avoir au moins deux étages, celui du dessus pour le compost qui se fait et celui du bas pour le compost prêt à utiliser. L'alternance permet un meilleur compost.
- Quatrièmement, rassemblez les éléments pour faire votre compost. Divisez les en deux parties. Vous aurez d'une part des déchets organiques verts et trempés et d'autre part, des déchets secs. Les premiers fournissent l'azote et les autres le carbone. Mélangez-les. Pour accélérer la décomposition, il vous suffit d'inclure le plus possible de déchets à forte teneur d'azote.

* Il est très important de déchiqueter tous les éléments utilisés. Les morceaux ne doivent pas excéder six pouces. N'oubliez pas, plus les déchets sont petits, plus la décomposition est rapide.

Voici l'ordre dans laquelle vous devez placer les éléments dans votre bac :

- Dans le fond, placez d'abord une couche de broussailles;
- puis, par-dessus, une fine couche d'herbes humides ou de verdure, par exemple, de la laitue;
- ajoutez une couche de terre de jardinage;
- ensuite, arrosez les éléments secs au fur et à mesure que vous les placez;
- continuez à empiler les éléments dans cet ordre. Chaque couche doit varier entre 5 et 10 cm;
- poursuivez ainsi jusqu'à ce que le tas de compost soit de 3pi² et de trois pieds de hauteur. C'est la mesure idéale pour offrir au compost ce dont il a besoin en bactéries, en air et en éléments nutritifs.

- Cinquièmement, tournez le compost à tous les trois jours. Aérez de façon à ce que la base passe sur le dessus du tas et ajoutez de l'eau. Le compost produit sa pleine chaleur durant les premiers jours, puis il refroidit et reprend sa chaleur à chaque fois que vous le retournez. Votre compost sera prêt à être utilisé quand il ne dégagera plus de chaleur après avoir été retourné.

Pour en connaître davantage, procurez-vous le guide *Comment faire du compost chez soi?* chez un centre de jardinage de votre région. Vous pouvez aussi le commander aux Publications du Québec au numéro de téléphone suivant:

1-800-463-2100

| [L'EnviroPhone](#) |

La qualité de l'air intérieur et extérieur

0201 Quels polluants retrouvez-vous dans votre maison et quels sont leurs effets sur la santé?

0202 Comment améliorer et contrôler la qualité de l'air dans votre maison?

0203 Comment remédier à des problèmes de moisissures et d'humidité dans votre maison?

0204 Quelles sont les causes de l'effet de serre et ses conséquences sur l'environnement?

0205 Que pouvez-vous faire à titre individuel pour diminuer l'effet de serre et protéger la couche d'ozone?

0206 Que pouvez-vous faire à titre individuel pour diminuer l'effet de serre et protéger la couche d'ozone?

0201 *Quels polluants retrouvez-vous dans votre maison et quels sont leurs effets sur la santé ?*

Beaucoup de gens se soucient de la pollution de l'air. Par contre, peu d'entre eux se rendent compte que l'air qu'ils respirent à l'intérieur de leur maison peut en fait, nuire davantage à leur santé. La pollution intérieure provient de la grande quantité de produits chimiques que vous utilisez, mais aussi de la qualité de la ventilation. En isolant votre maison au point de la rendre étanche, vous emprisonnez la chaleur, mais aussi, malheureusement, les polluants dangereux.

Les polluants que vous retrouvez dans votre maison se présentent sous plusieurs formes. Ils peuvent tout d'abord être gazeux. C'est le cas du monoxyde de carbone qui provient de votre respiration, des produits de la combustion comme le dioxyde et le monoxyde de carbone, du radon, des vapeurs d'eau, des gaz chimiques à base

d'hydrocarbures et des odeurs. Ils peuvent aussi être liquides, sous forme de fines gouttelettes suspendues dans l'air et qu'on appelle aérosols. C'est le cas des vapeurs émanant des solvants, de tous les aérosols et des gouttelettes qui peuvent transporter des bactéries et des virus. Les polluants peuvent également être à l'état solide. Par exemple, les poussières produites à l'intérieur ou à l'extérieur de votre maison, la suie dégagée du processus de combustion, le plomb contenu dans les gaz d'échappement des automobiles ainsi que les spores et les autres substances produites par des champignons microscopiques.

La pollution de l'air intérieur est causée la plupart du temps par le manque de ventilation. Le premier indice du manque d'aération dans votre maison est la condensation excessive de vapeur d'eau sur vos fenêtres intérieures. Vous avez sans doute plusieurs aérosols dans votre cuisine et votre salle de bain. Ceux-ci contiennent des produits chimiques dangereux qui se répandent dans l'air en fine brume. Ces particules peuvent facilement pénétrer dans vos poumons. Vous devez les utiliser dans une pièce aérée. C'est la même chose pour les produits d'entretien et les nettoyeurs liquides tout-usage. Ils peuvent contenir des acides forts, des dérivés de pétrole ou des huiles volatiles. Vous ne devez jamais mélanger des produits contenant de l'ammoniaque avec de l'eau de javel, des nettoyeurs pour cuve de toilettes, des produits contre la rouille. Ces combinaisons dégagent des gaz nocifs très dangereux.

La combustion de bois, de tabac et les émanations de formaldéhyde peuvent aussi présenter des dangers pour la santé. La combustion de bois peut produire des particules qui peuvent se loger dans les poumons. Évitez la combustion de bois traité, peint, contreplaqué ou aggloméré à cause des substances qu'ils contiennent. Surtout ne déposez pas de rebuts dans votre poêle ou votre foyer. La combustion de tabac est souvent la plus importante source de pollution de l'air. La fumée de cigarette contient du cyanure d'hydrogène, de l'ammoniaque, du monoxyde de carbone, de la nicotine, du butane, du phénol, du goudron et du formaldéhyde. Les émanations de formaldéhyde peuvent également provenir du mobilier, des draperies et surtout des tapis et des sous-planchers. Les risques sont plus grands dans les maisons préfabriquées et les maisons mobiles à cause du grand nombre de panneaux d'agglomérés et de contre-plaqués utilisés.

Les peintures, les décapants, les colles adhésives, la térébenthine et les produits d'entretien pour la carrosserie peuvent dégager des gaz toxiques à cause des nombreux solvants qu'ils contiennent. Le radon est, quant à lui, un gaz radioactif présent naturellement dans plusieurs sols et roches. Il peut pénétrer dans la maison par les fentes du solage et par les matériaux de construction d'origine minérale tels la brique, la pierre et le béton. Une ventilation adéquate l'empêche de s'accumuler et de causer des dommages à votre santé.

Les contaminants s'introduisent dans votre corps de trois façons : par l'eau et les aliments que vous consommez, par les matériaux et l'ameublement avec lesquels vous êtes en contact et par l'air que vous respirez. Les effets de ces polluants sur la santé s'échelonnent de la simple irritation à la maladie et à la mort dans les cas extrêmes. Voici quelques réactions aux divers polluants de votre maison : toux, yeux enflés, écoulements nasal, maux de tête, nausées, étourdissements, fatigue, assèchement ou inflammation de la peau, démangeaisons, réactions allergiques, confusion, spasmes musculaires, irritation des voies respiratoires, asthme...

Alors que tout le monde est affecté dans une certaine mesure par un environnement qui contient des polluants en suspension dans l'air, la réaction de chacun semble dépendre de trois facteurs principaux :

- la concentration de polluants ;
- la durée d'exposition aux polluants ;
- la sensibilité de chacun .

Pour certains contaminants, les symptômes associés sont bien documentés, bien que pour d'autres les effets sont encore méconnus. Une des grandes difficultés pour évaluer les effets des polluants intérieurs sur la santé, c'est qu'il s'agit souvent de cas d'exposition prolongée, pendant des mois ou des années, à des doses très faibles. De plus, la présence de plusieurs contaminants est souvent insoupçonnée par les occupants d'une maison.

Pour des raisons physiologiques ou psychologiques, certaines personnes subissent des symptômes beaucoup plus violents et désagréables que les autres personnes qui vivent dans le même environnement.

L'une des façons pour s'assurer que l'on fait bien face à un problème de pollution de l'air intérieur est d'aérer abondamment la maison, ou même de quitter la maison pendant plusieurs heures, voire quelques jours. Vous pourrez ainsi constater si les symptômes disparaissent.

Il s'agit ensuite d'identifier le problème : moisissures amenées par une humidité excessive ? Nouveaux meubles faits de panneaux agglomérés ? Nouveaux tapis, papier peints, emploi de peinture, de colle, de solvant ?

Si vous désirez obtenir des conseils pour améliorer et contrôler la qualité de l'air dans votre maison, passez à la question 202: Comment améliorer et contrôler la qualité de l'air dans votre maison?

0202 *Comment améliorer et contrôler la qualité de l'air dans votre maison ?*

Puisque vous passez de nombreuses heures à l'intérieur, il est important de renouveler l'air, même si vous y perdez un peu d'énergie. La meilleure façon c'est d'assurer d'abord une ventilation locale à l'aide de ventilateurs ou de fenêtres quand vous pratiquez des activités polluantes. Une ventilation générale minimale permet à l'air intérieur d'être entièrement remplacé par l'air extérieur à toutes les deux heures. Elle peut s'effectuer à l'aide d'un système central, mais le plus simple demeure d'ouvrir les fenêtres.

Tout d'abord, il est important de noter qu'il vaut mieux connaître les sources de contaminations que la nature même des contaminants. Dans votre maison, les sources sont donc : le processus biologique normal des êtres qui y vivent, les activités quotidiennes des occupants, les produits chimiques et d'usage domestique, les matériaux de construction, les articles d'ameublement et les appareils à combustible.

Vous pouvez améliorer radicalement la qualité de l'air intérieur en concevant soigneusement et en mettant en pratique certaines mesures de contrôle. Ces dernières pourraient même réduire votre sensibilité actuelle à certaines substances. Souvenez-vous que les meilleures mesures sont permanentes et automatiques. Elles ne nécessitent pas votre attention continue, ni votre intervention. De plus, elles ne dépendent pas de facteurs externes non fiables comme la température.

Pour améliorer au maximum la qualité de l'air intérieur, suivez la méthode de contrôle des polluants suivante :

1ère étape : **Réduisez, éliminez ou isolez les sources de contamination.**

Certaines sources devront être acceptées comme inévitables, mais il y en a plusieurs autres que vous pourrez facilement contrôler ou éliminer. Par exemple, si vous utilisez des produits chimiques dans la maison qui ne risquent pas d'être endommagés par le gel, entreposez-les dans le garage ou dans tout autre local à l'extérieur de la maison. Laissez votre bois de chauffage sécher dehors et entrez-le en petite quantité.

2e étape : **Évacuez les contaminants à la source.**

Une fois les sources réduites au minimum, essayez de contrôler ou de limiter le plus possible l'exposition aux contaminants qui restent. La meilleure façon de les évacuer à la source c'est d'utiliser un système d'évacuation d'air central ou des ventilateurs autonomes.

3e étape : **Assurez une bonne ventilation**

C'est une étape essentielle et il faut la faire en tout temps, afin de diluer et d'éliminer les contaminants en suspension dans l'air tels ceux libérés par les tapis, les meubles, et les occupants. N'oubliez pas que cette ventilation doit s'étendre à toutes les pièces de votre maison.

4e étape : **Purifiez l'air.**

Il a été constaté que les bons générateurs d'air chaud arrivent à éliminer les bactéries de l'air. Vérifiez et changez le filtre régulièrement. La fréquence des changements dépend du taux d'accumulation des impuretés dans chaque maison. Les filtres à charbon actif et les filtres chimiques absorbants peuvent enlever de l'air les produits chimiques volatils et les gaz, ce que les filtres électrostatiques ne peuvent pas faire. La plante araignée a sa place parmi les purificateurs d'air. Elle absorbe une certaine quantité de gaz de formaldéhyde dans son processus de photosynthèse.

5e étape : **Entretenez couramment vos appareils et vos installations.**

L'entretien et le nettoyage régulier peuvent grandement améliorer la qualité de l'air intérieur. Nettoyez régulièrement tous les endroits favorables à la multiplication de bactéries ou de virus. Faites inspecter annuellement vos appareils de chauffage, votre foyer et votre cheminée, afin de vous assurer qu'ils fonctionnent correctement. Nettoyez aussi souvent que nécessaire les surfaces où vous préparez la nourriture.

L'assainissement de l'air intérieur exigera de vous un certain effort. En effet, vous devrez mieux connaître le secteur où vous habitez, ainsi que votre mode de vie. Vous devrez également apprendre à prêter attention aux messages que vos yeux, vos oreilles, votre nez et votre cerveau vous transmettent au sujet de votre milieu.

Ce travail d'assainissement se fera en 6 étapes.

1. Cherchez à comprendre la situation en faisant appel à vos sens pour interpréter les signaux que l'environnement de votre maison vous transmet. Il vous sera plus facile d'identifier la nature des polluants qui vous

entourent.

2. Évaluez votre emplacement afin de déterminer si ce dernier agit sur votre état de santé. Vérifiez votre région, votre district et votre quartier immédiat.
3. Évaluez votre maison en vous livrant à une inspection en règle dans le but de cerner les diverses sources de contaminants.

Ces trois premières étapes vous aideront à saisir la nature et le nombre d'agents polluants dans votre maison.

4. Décidez quelle conduite vous adopterez et dressez votre plan d'action. La ventilation doit toujours s'inscrire dans une stratégie d'assainissement de l'air. Elle contribue à faire diminuer les concentrations de polluants.
5. Passez aux actes. La responsabilité d'avoir une maison offrant un air sain vous appartient. Plusieurs facteurs sont en cause.

Vous devez :

- a) Bien cerner les sources possibles de problèmes dans la maison.
 - b) Établir les solutions appropriées.
 - c) Exécuter les mesures correctives comme il se doit.
6. Réagissez et évaluez. Il n'existe pas de test absolu en matière de qualité de l'air. Vous devez tenir compte du bien-être général et de l'évolution de l'état de santé des membres de votre famille.

Si vous désirez davantage de renseignements sur ces six étapes, vous pouvez commander le *Guide d'assainissement de l'air* publié par la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL) au 1-800-463-SCHL pour la somme de 5,95 \$. Vous trouverez dans ce guide des feuilles de travail qui vous guideront tout au long de votre démarche d'assainissement de l'air dans votre maison.

0203 *Comment remédier à des problèmes de moisissures et d'humidité dans votre maison ?*

Les moisissures constituent une autre importante source d'inconfort dans les maisons et spécialement pour ceux qui sont allergiques. Se développant en milieu humide, elles peuvent se retrouver à l'extérieur de la maison, dans l'ossature de la maison ou dans la maison toute entière. Vous pouvez déceler des signes de moisissures aussi bien dans des endroits évidents comme la cuisine et la salle de bain que dans ceux qui le sont moins, comme la moquette et les murs.

Un des problèmes des moisissures c'est leur identification. Est-ce une tache ou du moisis ? Une technique fiable pour les reconnaître consiste à appliquer un agent chloré de blanchiment (javellisant) sur la tache ou la marque et de surveiller tout changement de couleur. Si elle disparaît complètement ou partiellement, la tache en question est fort probablement organique, signe qu'il s'agit de moisissure. Dans le cas contraire, la tache est sans doute non organique et n'a pas besoin d'être considérée comme une moisissure dangereuse.

Pour éviter les problèmes de moisissures à l'intérieur. Vous devez garder les surfaces sèches et veiller à ce que le taux d'humidité relative de l'air soit raisonnablement faible. Moins de 55 % en hiver et moins de 70 % le reste de l'année. Maintenir le taux d'humidité à moins de 50 % durant l'année serait un objectif qui vous aiderait à prévenir les problèmes d'acariens et de poussière.

Si vous avez déjà un problème de moisissures vous devez faire appel à des mesures plus radicales. Les spores doivent être enlevées et détruites et toutes les substances toxiques qu'elles produisent doivent être éliminées.

- Tout d'abord, déterminez les articles qui sont moisis. Tout ce qui a été mouillé ou longtemps exposé à l'humidité doit être mis au rebut ou décontaminé. Ça peut paraître exagéré, mais c'est souvent la méthode qui coûte le moins cher, qui prend le moins de temps et qui est la plus bénéfique pour la santé.
- Ensuite, nettoyez et décontaminez les surfaces et les articles qui peuvent être lavés ou nettoyés à sec. Pour les surfaces et les articles qui ne sont pas moisis, du savon ou du détergent avec de l'eau chaude seront suffisants. Assurez-vous toutefois que le séchage soit rapide et qu'il y ait une bonne ventilation. Si le temps est trop humide, attendez une période plus sèche. Un nettoyant plus puissant est nécessaire pour les surfaces moisies ou endommagées par l'eau. Vous pouvez faire disparaître les moisissures avec une solution constituée d'une mesure d'eau de javel dans quatre mesures d'eau. Pour les cas difficiles, utilisez une solution plus concentrée. Avant de commencer l'application, aérez bien la pièce et mettez des gants. Appliquez la solution sur la surface et attendez 10 ou 15 minutes. Rincez à

grande eau, puis gardez les surfaces sèches.

Vous devez franchir plusieurs étapes afin d'enrayer vos problèmes de moisissures et prévenir leur création.

- a. Détruisez les spores et les colonies de moisissures dans les endroits contaminés en nettoyant avec de l'eau et du javellisant.
- b. Nettoyez tous les autres endroits qui peuvent abriter des spores afin qu'elles cessent de produire des toxines et d'être des sources d'autres infestations.
- c. Trouvez et supprimez la cause de la présence excessive de l'eau.
- d. Gardez toutes les surfaces plus propres que d'habitudes.
- e. Assurez-vous qu'il y ait une ventilation continue et contrôlez.

Vous devez faire attention, car beaucoup de nettoyeurs sont inefficaces vis-à-vis des moisissures ou constituent eux-mêmes un danger pour la santé. Les plus puissants contiennent presque tous des substances volatiles et peu ne sont pas toxiques. Vous devez donc prendre les précautions nécessaires et surtout ventiler abondamment.

Vous arriverez à réduire une certaine quantité d'humidité, et par le fait même le développement de moisissures, simplement en modifiant votre style de vie. Évitez de prolonger la durée des douches. Réduisez le temps d'ébullition des aliments à l'air libre. Faites fonctionner la hotte durant la cuisson. Faites sécher votre linge dehors ou dans la sècheuse. Laissez l'air circuler entre les pièces de la maison. Humidifiez la maison en hiver seulement si nécessaire. Laissez le bois de chauffage sécher à l'extérieur et gardez-le dehors. La climatisation diminue le degré d'humidité durant l'été et ralentit la prolifération de moisissures, sans toutefois les éliminer. Elle ralentit le mouvement des polluants extérieurs comme le pollen, mais confine et fait circuler les polluants produits à l'intérieur. Une autre solution contre les moisissures serait de recourir à la ventilation ponctuelle. Installez un système central de ventilation afin de faire circuler l'air partout dans votre maison.

Les experts qui ont étudié le problème affirment que les gens s'exposent à des risques graves en habitant une maison infestée de moisissures. Elles peuvent causer des allergies, de l'asthme, des infections et des maladies respiratoires comme la maladie du légionnaire.

0204 Quelles sont les causes de l'effet de serre et ses conséquences sur l'environnement ?

Un petit groupe de gaz, principalement le gaz carbonique, le méthane et l'oxyde nitreux, contribuent à la régularisation du climat de la Terre en captant l'énergie solaire sous forme de chaleur. C'est ce qu'on appelle "l'effet de serre" naturel. Les chercheurs ont constaté que les gaz à effet de serre agissent comme une couche isolante qui est bénéfique pour l'atmosphère terrestre. En effet, sans ces gaz, la température serait trop froide pour entretenir la vie.

Depuis le début du 19^e siècle, les concentrations atmosphériques des gaz à effet de serre ont beaucoup augmenté en raison de l'accroissement des activités humaines. Cette situation a eu comme résultat une intensification de l'effet de serre. La pollution de l'atmosphère, le déboisement et l'utilisation des combustibles fossiles modifient l'équilibre des gaz, ce qui cause d'importants changements dans le climat mondial. Les scientifiques prévoient une hausse des températures moyennes de 1,5 à 4,5 degrés Celcius au cours des 50 prochaines années. De telles augmentations ne paraissent peut-être pas très élevées, mais à l'échelle du globe, une hausse de la température moyenne de 1 degré Celcius seulement peut entraîner des répercussions considérables.

L'utilisation de votre voiture, de votre système de chauffage, les activités industrielles, la combustion des déchets et d'autres entreprises humaines polluent l'air. Lorsque vous brûlez des combustibles fossiles comme le charbon, le pétrole et le gaz naturel, vous produisez de grandes quantités de gaz à effet de serre comme le gaz carbonique. Les plantes et les arbres absorbent ce gaz. Toutefois, le déboisement des forêts fait perdre à la Terre sa capacité naturelle d'épuration de l'atmosphère. Si nous voulons ralentir ou freiner l'augmentation du niveau des gaz à effet de serre, il faudra compter non seulement sur les comportements de tous et chacun, mais aussi sur une coopération internationale entre les pays industrialisés et ceux en développement.

Les changements climatiques sont accompagnés d'une augmentation de la fréquence et de la sévérité des conditions météorologiques extrêmes, comme les sécheresses et les tornades. De plus, ils entraînent des risques importants pour l'environnement et pour les sociétés.

Les vagues de chaleur prolongées plus fréquentes, un plus grand nombre de cas de sécheresses, de tempêtes et d'inondations graves sont des signes des changements

climatiques. En réalité, le réchauffement planétaire pourrait facilement bouleverser votre vie quotidienne. Si le réchauffement se poursuit, les hivers pourraient être plus courts et les étés plus longs, mais les conséquences pourraient avoir beaucoup plus d'impacts sur l'environnement. Les changements climatiques affectent entre autres:

- Le régime des pluies et des sécheresses régionales : les régions habituellement sèches recevraient beaucoup de pluie et vice versa. Cela pourrait causer de nombreuses pertes de récoltes, l'érosion des sols par la pluie et le vent et une hausse des feux de forêts.
- Le niveau des océans serait aussi affecté. En raison de la dilatation thermique des océans et de la fonte des calottes glacières, le niveau de l'eau pourrait monter et entraîner le déplacement de millions de résidents des zones côtières. Les tempêtes deviendraient plus violentes et plus fréquentes.
- Les espèces animales et végétales seraient également touchées. Des écosystèmes entiers pourraient être modifiés en raison des changements touchant les aires de répartition des espèces. Certaines pourraient aussi avoir de la difficulté à s'ajuster à des changements importants de notre climat.

Ces polluants présents dans l'air ont également des effets négatifs sur l'état de santé des gens, notamment au niveau des fonctions pulmonaires.

Si vous désirez obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer par écrit à l'adresse suivante :

Informathèque
Environnement Canada
Ottawa (Ontario)
K14 0H3

ou par téléphone au numéro suivant :

1-800-668-6767

0205 Que pouvez-vous faire à titre individuel pour diminuer l'effet de serre et protéger la couche d'ozone ?

Les scientifiques sont d'accord pour dire que la surabondance des gaz à effet de serre dans l'atmosphère, en particulier le dioxyde de carbone, intensifie ou augmente cet effet, ce qui mènera à l'élévation de la température du globe. Celle-ci pourrait entraîner des changements du climat à l'échelle planétaire.

Vous pouvez cependant contribuer de multiples façons à freiner le processus de réchauffement de la planète. Si le fait de brûler des combustibles fossiles produit un gaz à effet de serre, vous devez utiliser ces combustibles de façon plus efficace. Voici deux mesures simples que vous pouvez adopter pour aider à ralentir le réchauffement de la planète :

1. Éteignez toutes les lampes et tous les appareils lorsque vous ne vous en servez pas.
2. Déplacez-vous à pied ou à bicyclette lorsque c'est possible. Si vous préférez, utilisez plus souvent le transport en commun. Si vous devez tout de même prendre votre voiture, améliorez vos habitudes de conduites : coupez le moteur lorsque vous attendez au magasin, au lave-auto, en fait, chaque fois que vous vous arrêtez pendant plus de 30 secondes. Lorsque vous faites le plein, arrêtez de mettre de l'essence dès que la pompe s'arrête automatiquement. Sinon, votre réservoir sera trop plein et l'essence en trop s'évaporer.

Pour sa part, l'appauvrissement de la couche d'ozone est un autre problème qui préoccupe les Canadiens. L'ozone stratosphérique protège la surface de la Terre des rayons ultraviolets du soleil, car ils sont dangereux. La diminution de cette couche de gaz nuit à toutes les espèces et par le fait même à tous les écosystèmes. Cet appauvrissement est causé par les produits chimiques utilisés pour la fabrication de produits d'usage quotidien comme les réfrigérateurs et les extincteurs chimiques.

Il y a beaucoup de choses que vous pouvez faire, à titre personnel et collectif, pour protéger ce fragile bouclier. La meilleure stratégie de protection de l'ozone est d'éviter l'achat de produits qui renferment des substances nuisibles, comme les CFC. Les pressions des consommateurs aident à l'élimination de certains de ces produits du marché. Renseignez-vous avant d'acheter un extincteur, des produits de mousses, un réfrigérateur ou un climatiseur. Abstenez-vous de les acheter s'ils renferment des substances nuisibles et qu'il existe des produits de remplacement qui n'en contiennent pas.

Dans certains cas, cependant, les produits de consommation qui renferment les

substances nuisibles se trouvent déjà dans votre maison ou votre bureau et ne peuvent pas être remplacés facilement. Les gros appareils électroménagers comme les réfrigérateurs durent longtemps et leur remplacement précoce serait onéreux. Vous pouvez alors entretenir soigneusement le matériel pour veiller à ce que les CFC ne soient jamais dégagés dans l'atmosphère. Si par contre, vous devez vous débarrasser d'un de ses appareils, assurez-vous que les CFC seront récupérés et recyclés en vous adressant à une entreprise spécialisée en réfrigération qui effectue ce genre de travail.

Chaque petit effort que vous faites pour empêcher les dégagements de CFC dans l'atmosphère a des répercussions pour la couche d'Ozone. Voici quelques suggestions :

Si vous possédez un climatiseur de voiture:

- Faites réviser votre appareil régulièrement et faites-le dans un garage qui récupère et recycle les CFC.
- Faites fonctionner votre climatiseur toutes les deux ou trois semaines pendant l'hiver pour maintenir la lubrification des joints.
- Avant d'acheter une nouvelle voiture, renseignez-vous sur les systèmes exempts de CFC.

Si vous possédez un climatiseur ménager:

- Veillez à ce que les HCFC qu'il renferme soient récupérés et recyclés lors de l'entretien. Des vérifications régulières préviendront les fuites.
- Le plus simple serait d'éviter l'emploi d'un climatiseur. Rafrâchissez la maison avec un ventilateur de plafond, un système de ventilation ou une meilleure isolation. Plantez des arbres pour avoir de l'ombre.

Pour votre réfrigérateur:

- Insistez pour que votre technicien emploie un système de récupération et de recyclage lors de la réparation de votre réfrigérateur ou de votre congélateur.
- Si vous en achetez un nouveau, choisissez-en un qui emploie le HFC-134a comme frigorigène. Renseignez-vous auprès du marchand, ou contactez un agent local du fabricant.

Pour votre extincteur:

- Ne choisissez pas un modèle qui renferme des halons. Choisissez plutôt des appareils au dioxyde de carbone, à l'eau ou à la poudre chimique.

Pour les mousses:

- Remplacez les mousses d'isolation en employant des isolants de fibre de verre, de polystyrène expansé, de vermiculite ou de cellulose.
- Évitez les mousses souples, optez pour des meubles rembourrés de coton ou de polyester, des matelas à ressorts ou des futons de coton.

Si vous désirez avoir davantage de renseignements, vous pouvez vous adresser au Bureau d'Environnement Canada de votre région ou au Ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec. Vous pouvez aussi communiquer par écrit à l'adresse suivante :

Informathèque
Environnement Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0H3

ou par téléphone au numéro suivant :

1-800-668-6767

Qu'est-ce que le smog et que pouvez-vous faire ?

Le terme smog vient de deux mots anglais, SMOKE et FOG, qui signifie fumée et brouillard. Le smog est une sorte de gros nuage jaune brunâtre contenant de l'ozone, un composé très oxydant. Attention il ne faut pas le confondre avec la couche d'ozone, cette dernière est le bon ozone que l'on retrouve très haut dans l'atmosphère et l'ozone au sol contenu dans le smog est le mauvais ozone. Les oxydes d'azote, qui proviennent des combustibles fossiles comme l'essence et les composés organiques volatils, comme les solvants, sont les deux plus importants polluants à l'origine du smog. L'accumulation d'ozone au niveau du sol est liée à

la concentration de ces polluants et de certaines conditions météorologiques qui favorisent la formation du smog :

Température élevée
Vent faible
Beaucoup d'ensoleillement

Les teneurs élevées d'ozone sont donc observées durant les chaudes journées d'été et généralement en fin d'après-midi et en soirée.

Les épisodes de smog peuvent constituer un grave problème de santé publique. Les effets immédiats sur la santé peuvent aller d'une irritation des yeux, du nez, de la gorge, aux malaises de poitrine, à la hausse du taux des crises d'asthme et du taux d'hospitalisation pour des malaises respiratoires.

Comme il a été dit, un des principaux constituants du smog est l'ozone. Dans certaines villes, l'ozone atteint périodiquement des concentrations assez élevées pour nuire à la santé des humains, des végétaux, des animaux et corroder des matériaux comme les pneus de caoutchouc et les tissus. En région rurale, l'excès d'ozone endommage les cultures, ralentit leur croissance et celle des arbres et peut même contribuer au déclin de la santé des forêts dans certaines parties de l'Est du Canada.

Bien que l'on sache peu de choses sur les effets à long terme d'une exposition répétée sur l'humain, des recherches menées récemment sur des animaux portent à croire que la fonction respiratoire peut d'être irréversiblement atteinte. L'ozone est le polluant le plus nuisible pour les espèces végétales. Il endommage le tissu des feuilles. Celles qui sont touchées présentent divers symptômes, notamment une réduction de la photosynthèse. L'ozone cause également une diminution de 10 à 40 % de leur croissance et un vieillissement prématuré. Il est toutefois difficile de mesurer les effets sur les écosystèmes en raison des variations dans la sensibilité des espèces.

Vous pouvez restreindre votre exposition au smog et à ses effets négatifs pour la santé de bien des façons. L'été en particulier, par temps chaud et humide, il serait sage de modifier votre comportement à l'extérieur. Voici quelques conseils :

- Évitez de faire des exercices qui nécessitent des efforts à l'extérieur, surtout l'après-midi et en début de soirée lorsque les concentrations d'ozone au sol sont à leur plus haut.

- Évitez de faire des exercices près des lieux ou des routes passantes, tout

particulièrement pendant les heures de pointe. Ainsi, vous serez moins exposé au smog.

L'unique solution à long terme, c'est de contribuer personnellement à la diminution des émissions de polluants atmosphériques. Pour ce faire, vous pouvez :

- Dans la mesure du possible, emprunter les transports en commun au lieu de votre voiture. Vous pouvez aussi marcher ou prendre votre bicyclette lorsque les concentrations de smog ne sont pas trop élevées.
- Éviter de vous servir d'autres véhicules ou machines à essences comme les motocyclettes, les bateaux à moteur et les tondeuses à gazon quand les concentrations de smog sont élevées.
- Utiliser le moins possible de produits à base de solvants. Toujours bien refermer les contenants d'essence et de peinture à base d'huile. Manipulez ces produits avec soin.
- Planter des arbres. Ils sont de précieux alliés dans la lutte contre la pollution. Un arbre mature, de taille moyenne, neutralise à lui seul la pollution rejetée dans l'air par une automobile qui roule 20000 km et plus par année. Le gazon est quant à lui très performant pour absorber le gaz carbonique et libérer l'oxygène.

Si vous désirez avoir de plus amples renseignements, communiquez par écrit à l'adresse suivante :

Informathèque
Environnement Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0H3

ou au numéro de téléphone suivant :

1-800-668-6767

Quelques trucs pour un jardinage écologique

0301 Quels sont les impacts et effets des pesticides sur l'environnement et sur votre santé ?

0302 Quelles sont les alternatives écologiques aux pesticides ?

0303 Quels fertilisants choisir et comment s'en servir ?

0304 Comment se débarrasser écologiquement de l'herbe à poux ? (printemps-été seulement)

0305 Que pouvez-vous faire pour sauver l'arbre de votre voisin ?

0301 Quels sont les impacts et les effets des pesticides sur l'environnement et sur votre santé ?

Les pesticides sont des substances chimiques ou naturelles destinées à contrôler ou à détruire un organisme que vous considérez nuisible pour votre bien être ou vos biens. Ces produits sont faits pour tuer des organismes vivants et peuvent être dangereux pour votre santé autant que pour l'environnement. Il existe plusieurs catégories de pesticides et sous plusieurs formes. Cependant, ils sont tous aussi dommageables pour l'environnement et votre santé.

L'utilisation de pesticides a plusieurs effets sur l'environnement. Elle peut causer la mort d'autres espèces que celles dont vous voulez vous débarrasser, la contamination des eaux souterraines et des modifications importantes dans les écosystèmes terrestres et aquatiques. La gravité et l'importance sur le plan écologique dépendent des caractéristiques du produit utilisé, des méthodes d'application et de manipulation, ainsi que de la nature du sol.

En milieu rural, il a été remarqué qu'avec les techniques d'utilisation classiques, une bonne proportion des pesticides n'atteignent pas leurs cibles. Ils peuvent donc

s'attaquer à d'autres organismes qui ne sont pas nuisibles, ou même qui sont utiles à l'activité de l'homme dans son milieu. L'emploi de pesticides a des impacts négatifs sur tous les milieux naturels.

- Dans l'air, ils peuvent être transportés sur de grandes distances et déposés là où ils ne doivent pas l'être causant ainsi des dommages à la végétation non visée et des intoxications directes et indirectes aux animaux.
- Les pesticides qui sont épandus sur le sol sont transportés dans la chaîne alimentaire. Ils affectent ainsi les populations microbiennes responsables de la décomposition et la faune en général. De plus, les résidus de certains pesticides ont tendance à s'accumuler dans les tissus des animaux.
- Avec l'aide de la pluie et du vent, les pesticides se retrouvent souvent dans les eaux de surface. Le ruissellement, les doses excessives épandues en bordure des cours d'eaux et les accidents sont aussi responsables de cette contamination. Cela affecte la faune et la flore aquatique, mais cela risque aussi de contaminer les sources d'eau potable.
- Enfin, les pesticides peuvent contaminer les eaux souterraines. L'entreposage impropre de tout pesticide peut aussi être une source de contamination.

Il n'est pas possible, en raison de la disparité des milieux étudiés, de prévoir les effets de chaque pesticide sur chacune des composantes de l'environnement. Selon le Service canadien de la faune, il est clair que la pollution par les pesticides a des effets largement répandus qui ne s'arrête pas seulement aux espèces visées.

Le risque relié à la toxicité des pesticides pour l'être humain n'est pas facile à établir compte tenu de la multitude de variables à considérer et de la difficulté à établir une relation de cause à effet. Les effets sur la santé dépendent d'abord des caractéristiques physico-chimiques propre à la substance utilisée, de la formulation et de la concentration du produit, de la quantité absorbée ainsi que de la voie de pénétration dans l'organisme. L'absorption des pesticides peut se faire par voie orale et respiratoire ou par contact cutané.

La contamination par le biais de la chaîne alimentaire mérite une attention particulière. L'être humain peut être exposé aux pesticides par la consommation de végétaux ou d'animaux. Il y a alors un phénomène de bioaccumulation. La concentration des pesticides augmente avec le niveau de la chaîne alimentaire. Puisque l'homme consomme des aliments à différents niveaux dans la chaîne, il est exposé à des doses plus ou moins fortes de pesticides.

Les effets d'empoisonnements sont très diversifiés et parfois difficiles à reconnaître. Les signes les plus fréquents sont les maux de tête, la fatigue, le manque d'appétit, les nausées et les étourdissements. Cependant, il y a plusieurs autres symptômes, comme des irritations cutanées, aux yeux, au nez ou à la gorge, des troubles de vision, des confusions mentales etc... Les pesticides ne causent pas toujours des problèmes à court terme. Ils peuvent toutefois agir, plus sournoisement, sur le système interne du corps et affecter considérablement la santé d'une population. Il est difficile d'établir clairement le lien entre la toxicité des pesticides et la maladie. Des études indiquent que des atteintes sont possibles au niveau du foie et des systèmes nerveux et respiratoires, et ce, autant chez l'homme que chez l'animal.

0302 Quelles sont les alternatives écologiques aux pesticides ?

Lorsque vous avez des problèmes avec des mauvaises herbes ou des insectes nuisibles, la solution qui peut vous sembler plus facile est d'utiliser des pesticides pour atténuer momentanément ces problèmes. Toutefois, la durée de leur efficacité est limitée. Si vous essayez de régler le problème à sa source et de façon plus permanente, il est préférable, en premier lieu, d'adopter une approche préventive. Le respect des conditions fondamentales est nécessaire.

Pour votre pelouse, vos plates-bandes et votre potager, il est possible d'avoir des plantes en santé sans toujours avoir recours à une panoplie de produits chimiques. Vos plantes et votre pelouse doivent être plantées dans un environnement qui leur offre des conditions qui répondent à leurs besoins. Choisissez des plantes résistantes aux maladies, aux insectes, au froid et à la sécheresse. Consultez un horticulteur au centre-jardin de votre région pour obtenir des informations. Votre sol doit être fertile et riche en matière organique. Il doit aussi être bien vivant et contenir suffisamment de bactéries et d'organismes utiles.

Vous pouvez avoir recours à trois solutions autres que des pesticides chimiques.

- Tout d'abord, il y a les insecticides biologiques. Le Bt (*Bacillus thuringiensis*) en est un exemple. Celui-ci est une bactérie qui produit des protéines toxiques lorsqu'il est ingéré par des insectes. Il y a plusieurs souches de Bt selon le type d'insectes que vous voulez éliminer. Les bactéries Bt sont jugées inoffensives pour l'être humain. Elles sont actives dans des conditions qui n'existent que dans l'intestin des insectes. L'intestin acide de l'homme et des autres mammifères ne permet pas son activation. La faune, les organismes aquatiques et la plupart des insectes

utiles ne sont donc pas menacés par cet insecticide.

Vous pouvez aussi utiliser des techniques de lutte culturale. La rotation des cultures, le compagnonnage des plantes, le choix du moyen de plantation et des récoltes, les cultures-pièges et le choix de variétés résistantes font partis de ces techniques. Par exemple, les plantes et les populations d'insectes nuisibles ne croissent pas rapidement dans les champs où l'on procède régulièrement à la rotation des cultures, car elles ne peuvent pas s'adapter à un ensemble de conditions environnementales en constante évolution. Pour en savoir davantage sur ces techniques, consultez un horticulteur, un centre-jardin ou des livres sur le sujet.

Enfin, il y a la lutte intégrée contre les ravageurs. Il s'agit de traiter chaque culture comme un système écologique. Vous pouvez faire appel aux méthodes culturales et aux moyens de lutte non chimique dans la mesure du possible, mais vous pouvez avoir recours, au besoin, à des applications limitées et très spécifiques d'un pesticide chimique donné. Vous ne devez pas éliminer les petites populations de ravageurs, car elles ont pour effet d'assurer la survie de leurs ennemis naturels dans le système. Le système de cultures multiples est une autre méthode efficace de lutte contre les ravageurs. En faisant pousser deux cultures dans le même champ, il est possible de réprimer les ravageurs d'une des deux cultures. Les prédateurs vivant dans l'autre culture s'occuperont de leur élimination. La lutte intégrée contre les ravageurs n'est pas toujours chose facile ou possible. Parfois, les conditions climatiques, l'absence d'ennemis naturels et la complexité biologique peuvent faire obstacle à sa réussite. De plus, le recours à cette technique exige du temps, des connaissances et une formation.

Puisque vous devez d'abord favoriser une approche préventive, voici quelques conseils.

Pour lutter contre les mauvaises herbes :

- Arrachez-les à la main, avec leurs racines. N'attendez pas qu'elles soient trop nombreuses. 15 minutes d'entretien par semaine vous éviteront l'usage d'herbicides.
- N'attendez pas que les mauvaises herbes soient montées en graine et évitez de sarcler après la pluie. Faites-le plutôt en plein soleil, car elles vont sécher et mourir.
- Mettez des paillis entre les rangs dans le potager, dans les plantes-bandes et autour des arbres et arbustes, en plus d'empêcher les mauvaises herbes de

pousser cela réduit le besoin d'arrosage.

Pour lutter contre les maladies de vos plantes :

- Évitez d'arroser inutilement et vérifiez l'humidité du sol.
- Arrosez le sol et non le feuillage et faites-le le matin de préférence avant huit heures.

Pour lutter contre certains insectes nuisibles :

- Plantez certaines fleurs comme des alyssums, des capucines et des oeillets d'Inde pour attirer les prédateurs de ces insectes. Faites de même dans votre potager.

Voici maintenant quelques conseils à mettre en pratique si vous voulez réduire au minimum votre utilisation de pesticides.

Pour avoir un sol fertile, autant pour votre potager, votre pelouse ou vos plates-bandes, celui-ci doit contenir trois éléments nutritifs essentiels à sa croissance et à son développement. **L'azote, le phosphore et le potassium.**

- Faites faire une analyse complète de votre sol tous les deux ou trois ans, afin de connaître sa condition et corriger ses lacunes.
- le pH de votre sol doit se situer entre 6 et 7. S'il est trop bas, ajoutez-lui de la chaux à l'automne ou au printemps selon la dose prescrite sur le contenant.
- Rappelez-vous que votre sol doit contenir de 3 à 5 % de matière organique. Vous pouvez utiliser des amendements organiques comme du compost ou du fumier composté afin de lui en ajouter.

Si après avoir essayé toutes les méthodes que nous avons expliquées vous devez quand même utiliser un pesticide, il est très important de consulter d'abord un spécialiste. Celui-ci discutera avec vous du problème et il vous conseillera.

Choisissez de préférence :

- *Les pesticides les moins nocifs pour l'environnement, ceux qui sont dit naturels, biologiques.*

- *Ceux qui sont prêts à utiliser, il y a donc moins de risque puisqu'il n'y a pas de mélange à faire.*
- *Ceux qui sont en petits formats et dans des contenants résistants.*
- *Ceux qui sont les plus spécifiques afin d'éviter de tuer les organismes utiles.*

Il est important de noter que certaines villes ont des règlements concernant l'utilisation des pesticides. Renseignez-vous à la vôtre.

Si vous désirez avoir des informations supplémentaires, téléphonez au Service national des renseignements sur les pesticides au numéro de téléphone suivant :

1-800-267-6315

0303 *Quels fertilisants choisir et comment vous en servir ?*

Vos plantes et votre gazon, tout comme vous, doivent avoir un approvisionnement suffisant en éléments nutritifs dont ils ont besoin. Avant de commencer la fertilisation, vous devez faire faire l'analyse de votre sol par un professionnel. Vous connaîtrez ainsi le pourcentage d'azote présent dans le sol, celui de phosphore et celui de potassium. Quand viendra le temps de choisir votre engrais, vous connaîtrez quels sont les éléments qui manquent à votre sol. Par exemple, la mention 10-15-20 sur un sac d'engrais signifie que celui-ci contient 10% d'azote, 15% de phosphore et 20% de potassium. Vous devez donc choisir le sac qui convient à votre sol, selon les résultats de l'analyse.

Vous pouvez utiliser plusieurs types d'amendements naturels. Il y a bien entendu le compost, le fumier ou les algues décomposées, le terreau, les boues d'égouts stabilisées ou les fertilisants comme le phosphate de roche, la poudre d'os, de plume et de sang. Vous pouvez vous les procurer dans un centre de jardinage ou une pépinière. Certaines compagnies produisent des gammes complètes d'engrais et d'amendements de sol 100% naturel. Parmi celles-ci, il y a entre autre les engrais Écoval et McInnes.

Avant d'appliquer votre fertilisant sur votre pelouse, il est bien important que vous l'ayez ratissée pour enlever le chaume. Faites-le en douceur, à la fin du printemps. Si cette couche n'est pas enlevée, elle empêchera l'eau d'atteindre les racines et

favorisera les maladies. Ensuite, vous devez aérer le sol. Vous diminuerez ainsi le compactage du sol, augmenterez sa capacité de rétention d'eau et améliorerez la circulation d'air au niveau des racines. C'est mieux de le faire au mois de juin et à l'automne afin d'éviter les périodes de germination des plantes nuisibles qui peuvent pousser dans les trous d'aération. C'est maintenant le temps d'étaler votre fertilisant. L'idéal est de le faire en même temps que l'aération. Étalez environ 50 kg pour 100 mètres carré. La fertilisation est une étape essentielle, car il faut nourrir le sol. Si vous ne fertilisez qu'une fois durant l'année, l'automne est le meilleur temps.

Pour prévenir l'invasion des mauvaises herbes et des insectes dans votre pelouse, voici quelques petits trucs simples :

Tondez plus long. Ajustez la coupe à une hauteur de 2 1/2 pouces ou même 3 pouces.

Ne ramassez pas le gazon coupé. Laissez la tonte sur la pelouse comme paillis. Ceci peut réduire la quantité d'engrais utilisé de 30%.

Ensemencez les espaces vacants. Faites-le de préférence en même temps que l'aération et l'épandage d'engrais.

Si vous voulez fertiliser les plates-bandes et votre potager, il suffit d'épandre votre engrais naturel uniformément. Étalez environ 50 kg pour 100 mètres carré. Vous devez ensuite bien labourer afin que la terre et l'engrais soient bien mélangés.

Il est très important de respecter les doses prescrites. Lorsque les plantes et le gazon sont "surfertilisés", ils se fragilisent. Ils poussent plus vite et leurs cellules étant plus grosses, ils deviennent plus vulnérables. Consultez un horticulteur à la pépinière ou au centre-jardin de votre région, il pourra vous conseiller sur ce sujet. Il saura également en mesure de vous recommander les fertilisants appropriés. Autant que possible, favorisez le cycle naturel, c'est-à-dire, retournez à la terre ce qu'elle a produit. Un excellent moyen de le faire, c'est de faire vous-même votre compost en utilisant vos matières organiques provenant de votre cuisine, de votre jardin et de la tonte de votre pelouse.

Pour avoir des informations sur comment faire votre compost, composez le 106 maintenant.

une des causes du "rhume des foins ?"

Vous devez d'abord et avant tout être en mesure de démasquer l'herbe à poux. Cette plante annuelle, responsable de l'inconfortable rhume des foins, à plutôt une allure inoffensive et s'apparente à presque n'importe quelle mauvaise herbe. L'herbe à poux ou "Ambrosia" se reconnaît à ses feuilles très découpées et minces, d'un vert uniforme des deux côtés. Sa tige velue supporte les feuilles opposées à la base et alternées dans le haut. L'herbe à poux atteint une hauteur moyenne de 70 cm. Pendant les mois de juin et juillet, elle se garnit de petites fleurs, vertes pâles, regroupées en forme d'épi au sommet des tiges. En août, la floraison éclate pour laisser s'envoler dans l'air des milliards de graines de pollen.

On retrouve l'herbe à poux à peu près partout en milieu urbain. Elle pousse là où les autres plantes ont de la difficulté à survivre. S'il n'y a pas de concurrence, elle en profite vite pour s'installer, peu de sols lui résistent. Elle pousse en colonie, dans les sols pauvres et dans les terrains dénudés, brûlés par le calcium ou remués par l'homme. On la trouve aux abords des trottoirs, des terrains, des routes, des voies ferrées et des amoncellements de roches, dans les terrains vagues, les chantiers de construction et dans les champs non cultivés. Tout habitat aride et ensoleillé lui convient.

Même de rien, la petite herbe à poux cause beaucoup d'inconfort à plus de 10 % de la population. Son pollen provoque chez ces malchanceux de sévères réactions : l'irritation du nez, picotement de l'arrière gorge, éternuements à répétition, yeux enflés et larmoyants, congestion des sinus et une toux rauque allant jusqu'à l'asthme chronique pour certains. Tous ces symptômes, en plus d'être incommodes perturbent notre fonctionnement. Voilà une bonne raison pour tenter de contrôler le plus possible l'herbe à poux.

De plus, les coûts économiques liés aux effets allergènes de l'herbe à poux sont très élevés. La Direction de la santé publique de Montréal-Centre et le comité de santé environnementale du Québec ont mené une étude qui a révélé que les Québécois dépensent au minimum 50 millions de dollars en consultations, traitements, médicaments et transport pour soigner les allergies.

Réduire la prolifération de l'herbe à poux, c'est contribuer à améliorer la qualité de vie des personnes affectées. Mais comment se débarrasser de cette plante détestable ? Le plus simple est encore de l'arracher. C'est facile à réaliser puisqu'elle possède un système de racines peu développé. Cependant, **ATTENTION**, l'opération doit s'effectuer absolument en juin ou en juillet au plus tard, sinon les fleurs libéreront leur pollen et le mal sera fait. L'ensemencement de nouvelles espèces végétales pour concurrencer l'herbe à poux et la fertilisation

sont deux méthodes qui ont démontré leur efficacité. Pour prévenir cette mauvaise herbe, vous devez :

- Entretien régulièrement votre pelouse
- La tondre uniformément, particulièrement en bordure de votre terrain
- Garnir les coins dénudés. (ensemencement)

Même si l'arrachage demeure le moyen de destruction le plus pratique, vous pouvez dans le cas d'un terrain couvert d'herbe à poux, raser régulièrement au sol les indésirables. De cette façon, vous l'empêcherez de donner libre cours à sa floraison si dévastatrice. Si toutefois vous ne pouvez pas en venir à bout, les services de professionnels pourront sans aucun doute sauver un terrain infesté.

Vous pouvez obtenir de l'information sur l'herbe à poux et sur la mise sur pied d'une campagne locale d'élimination en contactant l'Association de lutte contre l'Ambrosia (ALCA) à l'adresse suivante :

A.L.C.A Québec Inc.
3781, Le Marier, suite 208
Sainte-Foy (Québec)
G1X 4V7

Le numéro de téléphone et de télécopieur est le suivant:

418-658-7459

0305 *Que pouvez-vous faire pour sauver l'arbre de votre voisin ?*

Dans la plupart des municipalités urbaines du Québec, il faut un permis pour couper un arbre qui pousse sur une propriété privée. Les villes ont des règlements plus ou moins sévères, dont l'application varie également d'un endroit à l'autre. Les règlements les plus contraignants se trouvent souvent dans les municipalités qui légifèrent sévèrement dans d'autres domaines, telle l'utilisation de pesticides chimiques en entretien paysager.

Les règlements, quand ils existent, protègent presque toujours les arbres situés en façade et sur le côté des habitations. Malheureusement, plusieurs municipalités ne

réglementent pas la coupe des arbres qui poussent derrière les bâtiments. Le personnel de la municipalité se déplace régulièrement pour évaluer les demandes d'abattage. Le plus souvent, c'est à cause de mésententes entre voisins qu'il se rend sur place.

Il est rare de pouvoir intervenir au moment où l'arbre que l'on désire protéger est sur le point d'être abattu. Il est toujours possible alors de vérifier si la coupe a été autorisée ou d'informer un contrevenant éventuel de l'existence de la réglementation, mais la meilleure méthode reste la prévention.

Règle générale, au Québec, pour qu'on puisse obtenir un permis d'abattage, l'arbre doit être mort, malade ou dangereux. De plus, la coupe sera autorisée s'il y a nuisance aux arbres voisins, dommages à des propriétés ou si elle est nécessaire à des travaux publics. Voici quelques conseils qui pourront vous éviter ces ennuis si vous décidez de planter un arbre sur votre terrain :

- Plantez-le à une bonne distance de la ligne qui sépare votre terrain de celui de votre voisin afin que ce dernier ne soit pas incommodé par un arbre devenu trop gros.
- Évitez de le planter en dessous des lignes de transport d'électricité et de téléphone, ou au-dessus des câbles ou des tuyaux qui sont enfouis dans la terre.

La meilleure solution pour protéger les arbres de votre quartier ou de votre localité contre une coupe abusive reste donc la prévention. Réclamez à votre municipalité des règlements de zonage adéquats et assurez-vous de leur mise en application. En zone rurale, le meilleur moment pour ce faire est lors de la révision du schéma d'aménagement. À ce moment, une intervention bien préparée auprès de la municipalité peut permettre de préserver non seulement les arbres, mais aussi tout le paysage d'une localité.

La Loi sur *l'aménagement et l'urbanisme* donne aux municipalités les pouvoirs de réglementer l'abattage des arbres sur leur territoire. Cette loi mentionne entre autre que le conseil d'une municipalité peut adopter un règlement de zonage pour l'ensemble ou une partie de son territoire afin de régir ou restreindre l'excavation du sol, le déplacement d'humus, la plantation et l'abattage d'arbres. Les municipalités rurales se servent de ces mêmes pouvoirs afin de régir les coupes à blanc ou encore pour protéger certains corridors panoramiques ou paysages naturels contre le déboisement.

La biodiversité

0401 Qu'est-ce que la biodiversité et comment pouvez-vous la conserver ?

0402 Comment la biodiversité est-elle menacée ?

0403 Quels sont les impacts des VHR sur la biodiversité ?

0404 Comment pouvez-vous aider à protéger la biodiversité ?

0401 Qu'est-ce que la biodiversité et pourquoi devons-nous la conserver ?

Nous entrons quotidiennement en contact avec une des plus grandes merveilles de la vie. Celle-ci concerne les aliments que nous consommons, les médicaments qui nous soignent et même notre vie professionnelle et nos loisirs. Elle est source de beauté dans le monde et essentielle à la qualité de vie sur la planète.

Cette merveille, c'est l'incroyable diversité de la vie sur la terre, la biodiversité. Elle désigne la vie sous toutes ses formes, les variétés d'animaux, de plantes et de micro-organismes qui existent sur la planète. La biodiversité est la chaîne de la vie, dont toutes les espèces du monde sont des maillons. Elle comprend trois éléments : la diversité des espèces, la diversité génétique et celle des écosystèmes. Ils sont tous aussi importants les uns que les autres, car la vie sur Terre en dépend.

Nous devons conserver la biodiversité pour deux raisons principales.

- Premièrement, elle est essentielle à la vie humaine. La diversité de la vie sur Terre est la source de bon nombre d'aliments, de médicaments et de matières premières industrielles que nous consommons. Aussi bien au Canada que partout dans le monde, la santé de l'environnement et de l'économie dépend de la biodiversité. Si nous ne conservons pas la diversité de la vie sur terre, nous prenons le risque de perdre de nouvelles ressources alimentaires ou de médicaments avant même de les avoir découvertes. En effet, les scientifiques évaluent le nombre total d'espèces d'animaux, de plantes et de micro-organismes qui vivent sur terre entre 10 et 100 millions alors que seules 1,4 million d'espèces sont identifiées. La

biodiversité a aussi des bienfaits moins tangibles. Par exemple, les écosystèmes nous rendent des services aussi essentiels que le contrôle climatique, la production d'oxygène, la purification des approvisionnements en eau douce, l'élimination du dioxyde de carbone dans l'atmosphère, la régénération des sols et le recyclage des éléments nutritifs. Sans ces services, l'humanité ne pourrait pas survivre sur terre.

- Deuxièmement, puisque ce sont nous, les êtres humains, qui menaçons la biodiversité, il est tout à fait normal que nous ayons la responsabilité de la protéger. Nous devons conserver la biodiversité pour les générations à venir, et penser au-delà des besoins du moment et des fins actuelles. La biodiversité du monde est une richesse énorme, une source intarissable d'inspiration, de fascination et de divertissement pour bien des gens et nous nous devons de la protéger.

Toutefois, cette richesse est en train de disparaître à une vitesse alarmante. Il est important d'agir maintenant si nous ne voulons pas laisser disparaître ce trésor. Chacun de nous peut, par de simples gestes quotidiens contribuer à la préservation de la biodiversité terrestre. Voici un exemple : plantez des variétés anciennes et des espèces indigènes dans votre jardin. Vous pourrez ainsi faire votre part pour aider à préserver la grande variété des espèces. Surtout, n'oubliez pas, il faut agir maintenant ! Si vous voulez connaître plusieurs autres façons de protéger la biodiversité, référez-vous à la question no 404: Comment pouvez-vous aider à protéger la biodiversité?

0402 *Comment la biodiversité est-elle menacée?*

Le monde est en train de perdre rapidement un de ses plus grands trésors : l'énorme diversité des espèces et des habitats qui s'y trouvent. D'après certains scientifiques, les espèces s'éteindraient au rythme de 100 par jour. Ces nombreuses pertes sont principalement attribuables à l'explosion de la population et aux besoins en combustibles, en nourriture et en produits industriels. Ces quatre facteurs se soldent par la destruction des habitats, l'exploitation excessive des ressources et la pollution. Cette diminution de la biodiversité est en grande partie causée par les humains, l'autre partie étant le résultat de processus naturels.

La biodiversité est menacée directement et indirectement par l'activité humaine. Plusieurs éléments entrent en jeu :

- Tout d'abord, il y a la **destruction des habitats fauniques**. L'urbanisation

et les coupes forestières entraînent la perte d'habitats propices au développement des espèces animales et végétales qui y vivent. La conversion des zones naturelles, autant sur terre que sur mer, pour d'autres utilisations perturbe ou détruit l'habitat des animaux et des plantes. La conversion des terres humides le long du fleuve Saint-Laurent en stationnement ou en terres cultivables est un bon exemple de menace à la biodiversité. Sans vraiment y penser, les propriétaires détruisent l'habitat de plusieurs espèces. Celles-ci n'ont plus d'endroit où vivre et se reproduire. Il devient difficile pour elles de survivre.

- La **surexploitation des espèces animales et végétales** est un autre élément qu'il ne faut pas négliger. Plusieurs d'entre elles sont cueillies pour la consommation humaine. Elles nous sont utiles comme sources d'alimentation, de médicaments et de matières premières pour l'industrie. La pêche excessive illustre bien le phénomène de surexploitation. L'utilisation déraisonnable et la surexploitation peuvent mettre en danger la viabilité de plusieurs espèces.
- Il y a ensuite la **perturbation des écosystèmes naturels**. Chacun des écosystèmes sur terre est constitué d'une communauté d'animaux, de plantes et de micro-organismes. On y retrouve la lumière, l'eau, le sol et les minéraux dont ils ont besoin pour survivre. On peut les comparer à un casse-tête. Un écosystème est le résultat d'un équilibre délicat dans lequel chaque pièce joue un rôle spécialisé. Toute perturbation de cet équilibre peut causer un effet en chaîne et mettre en péril l'écosystème en entier ou en partie. Les nombreux polluants rejetés dans l'air, sur terre ou dans l'eau ont des effets négatifs sur les écosystèmes naturels. Ces derniers subissent de nombreuses modifications et essaient de s'adapter. Toutefois, la pollution n'est pas la seule à provoquer des changements, l'introduction d'espèces non indigènes et les changements climatiques ont aussi leur part de responsabilité.
- Il y a enfin les **pratiques agricoles et forestières modernes**. Les exploitants agricoles choisissent de plus en plus de cultiver un nombre limité de variétés de cultures à rendement élevé. Ou bien encore, ils élèvent un nombre limité d'espèces d'animaux, plutôt que de s'adonner aux anciennes pratiques qui faisaient appel à plusieurs variétés. De plus, les exploitants développent et aménagent davantage les paysages agricoles. Par le fait même, ils ont tendance à fragmenter et à isoler les milieux naturels qui s'y trouvent. L'isolement et la fragmentation sont parmi les principales causes de la disparition croissante des espèces animales et végétales. Les ingénieurs forestiers ont le même genre de comportement. Après la coupe d'un écosystème forestier diversifié, ils replantent souvent

une seule essence d'arbre à rendement élevé. Certaines essences se font donc plus rares, il y en a même qui ont complètement disparu de certaines régions. Tous ces gestes posés par l'homme contribuent à mettre davantage en danger la biodiversité terrestre.

Il est important de se rappeler que toute activité humaine qui a un effet négatif sur l'environnement a également un effet négatif sur la biodiversité.

0403 Quels sont les impacts des véhicules hors routes (VHR) sur la biodiversité ?

Le nombre de véhicules circulant en dehors des chemins publics a augmenté de façon significative au cours des dernières années. Les utilisateurs de véhicules hors routes (VHR) tels que les motos, les quatre roues motrices et les véhicules tout terrain (VTT) circulent dans les milieux naturels et causent des dommages à l'environnement. Outre la pollution par le bruit, les passages des VHR laissent beaucoup de traces derrière eux. Nous pouvons identifier quatre impacts directs des VHR sur l'environnement :

- Premièrement, ils détruisent la végétation. De nombreuses plantes, arbustes et jeunes arbres sont endommagés par les passages répétés des VHR. Ces dommages causés à la végétation diminuent grandement la capacité de régénération des forêts, qui est l'habitat de plusieurs espèces.
- Deuxièmement, ils bouleversent le sol. La plupart des sols sont vulnérables aux passages des VHR. Le compactage de ceux-ci rend impossible le retour de la végétation, ce qui provoque l'érosion.
- Troisièmement, ils perturbent l'écoulement naturel de l'eau. Les passages répétés des VHR dans les tourbières, les marais et marécages créent de profondes ornières et modifient irrémédiablement l'écoulement naturel de l'eau.
- Quatrièmement, ils nuisent à la faune. La circulation intensive et désordonnée des VHR dans les milieux fragiles effarouche les animaux et détruit leurs habitats. Les passages répétés traumatisent les animaux et peuvent aussi les faire fuir définitivement d'un territoire.

Afin de sensibiliser les utilisateurs à la protection de l'environnement lorsqu'ils circulent en VHR, quatre milieux naturels fragiles et vulnérables à leurs passages

ont été identifiés. Nous voulons ainsi vous faire connaître davantage ces milieux fragiles et vous aider à cibler vos destinations pour la pratique de VHR.

- Tout d'abord, il y a le littoral et les rives. Le littoral du fleuve et du golfe Saint-Laurent est constitué de plages et d'une zone soumise à l'influence des marées où pousse une végétation fragile. Les rives et le lit des lacs et des cours d'eau font également partie de cette catégorie. Des herbiers riverains se développent sur les rives des cours d'eau. Ceux-ci servent de sources importantes de nourriture, d'abri ou de refuge pour une faune aquatique variée. La circulation de VHR détruit la végétation riveraine, perturbe les activités des animaux, les pousse à fuir vers d'autres lieux et peut même entraîner leur disparition. Les oiseaux de mer, comme l'hirondelle de mer, qui nichent sur les plages sont particulièrement touchés. Les utilisateurs passent à travers les colonies et roulent sans le savoir sur les oeufs et les oisillons.
- Ensuite, il y a les dunes. Ce milieu naturel d'une grande beauté est très vulnérable aux passages de VHR. Sur les dunes de sable modelées par le vent, des plantes s'installent et les mettent à l'abri de l'action du vent. Elles assurent leur stabilité. Cependant, la circulation de VHR détruit la végétation et laisse derrière elle un sol propice à l'érosion. Le sable se déplace alors sous l'action des marées et du vent et forme des dunes mobiles qui s'apparente à celles du Sahara. Les traces laissées par les VHR peuvent être considérées comme permanentes. Une fois ouverte, la piste restera dénuée de végétation, même si elle est peu fréquentée. Là où les conditions sont favorables, la végétation peut retrouver son état normal en quatre ans, sinon cela peut prendre plusieurs années de plus.
- Il y a également les tourbières. Celles-ci constituent un milieu exceptionnel qui recèle des plantes et des animaux uniques. Les plantes qui habitent les tourbières sont spécifiques à ce type de milieu et sont adaptées aux conditions de vie particulières qui y règnent. Le substrat mou qui compose les tourbières les rend très sensibles à la circulation de VHR. Leurs passages répétés créent des ornières qui perturbent l'écoulement naturel de l'eau. Il est connu qu'après quatre à cinq passages au même endroit, la végétation est tuée. Le véhicule vient qu'à s'enliser et l'utilisateur emprunte un autre chemin. Le sillon s'élargit toujours davantage et les dommages ainsi créés sont souvent irréparables. Dans le meilleur des cas, la végétation prend des centaines d'années à se régénérer.
- Enfin, il y a les marais et les marécages. Ces milieux humides se retrouvent en bordure des étangs, des lacs, des ruisseaux, des rivières et le long du fleuve Saint-Laurent. Les plantes aquatiques et riveraines occupent les

marais, tandis que les arbres et arbustes poussent dans les marécages. Ce sont des milieux extrêmement productifs au niveau de la biodiversité. Les marais et marécages côtiers qui abritent une diversité d'organismes marins et littoraux qu'on ne trouve nul part ailleurs, constituent un apport essentiel à la trame nutritive de la vie côtière et marine. Les passages des VHR détruisent la végétation. Les ornières laissées par leurs traces accumulent l'eau salée à chaque haute marée et ne peuvent pas s'en départir. À mesure que l'eau s'évapore, le contenu salin augmente et finit par atteindre un niveau que la plupart des plantes ne peuvent pas tolérer. De plus, le compactage du sol rend souvent le retour de la végétation impossible, ce qui entraîne une destruction de l'habitat de nombreuses espèces animales.

L'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN) avec l'appui de la Fédération québécoise des clubs de motocyclistes associés (FQCMA) et du Club Land Rover du Québec ont lancé le 12 juin 1997 la campagne **Attention ! Milieux fragiles !** Celle-ci s'adresse aux utilisateurs de VHR et vise à les sensibiliser à l'importance d'adopter des comportements responsables afin de protéger les milieux naturels fragiles du Québec. Pour mieux encadrer les utilisateurs de VHR, le ministère de l'Environnement et de la Faune (MEF) a présenté, en février dernier, un projet de règlement sur la circulation des véhicules motorisés dans certains milieux fragiles. L'adoption du règlement est prévue sous peu.

La loi sur les véhicules hors routes, adoptée en janvier 1997, limite déjà la circulation de ces véhicules sur les terres publiques. Les agents de conservation, les agents de la paix tout comme les bénévoles désignés par les clubs homologués, ont le mandat d'en assurer le respect.

Si vous désirez que l'on vous fasse parvenir le dépliant de la campagne **Attention ! Milieux fragiles !**, qui propose des comportements responsables afin de protéger les milieux fragiles, appelez au numéro 1 418 648-2104.

0404 Comment pouvez-vous aider à protéger la biodiversité ?

La protection de la biodiversité est la responsabilité de tous. Vous pouvez aider à préserver cette énorme richesse de plusieurs façons. Nous vous en proposons quelques-unes qui sont simples, mais efficaces. Il suffit d'y penser !

Tout d'abord, dans votre jardin :

- Vous pouvez planter des variétés traditionnelles, rustiques et indigènes cultivées, c'est-à-dire que vous ne transplantez pas en la retirant de son milieu naturel, mais que vous vous procurez chez un marchand ou que vous élevez en plantant des graines. Vous ferez ainsi votre part pour aider à conserver la grande variété d'espèces. Renseignez-vous dans une pépinière ou dans un centre jardin.
- Vous pouvez planter des espèces de plantes pour attirer les oiseaux et les insectes. Vous leur fournirez ainsi nourriture ou abris. Par exemple, si vous plantez des asclépiades, vous attirerez des papillons monarques. Demandez conseil dans un centre-jardin, ils pourront vous dire quelle plante attire tel oiseau ou tel insecte. Vous pouvez également lire des livres à ce sujet.
- À l'automne, gardez quelques feuilles mortes sur votre parterre et dans votre jardin. Vous aiderez certains insectes, comme les coccinelles à se trouver un abri pour l'hiver.
- Faites un usage minimum des pesticides, insecticides et herbicides, vous éviterez ainsi de tuer des insectes ou des plantes utiles.

Ensuite, lorsque vous faites votre épicerie :

- Vous pouvez acheter des aliments très variés, des fruits, des grains, des légumes et des légumineuses. Vous encouragerez ainsi les cultivateurs à varier leurs produits et à perpétuer les espèces de plantes qui les produisent.
- Vous pouvez manger selon les produits de chaque saison. Par exemple, au lieu de manger des pommes "Mcintosh" toute l'année, vous pouvez aussi manger des "lobos" ou des "cortlands" selon la période de l'année.

Enfin, vous pouvez vous impliquer et faire des actions concrètes dans votre milieu :

- Vous pouvez aider un groupe de conservation locale à préserver ou à restaurer un étang, un marécage ou un autre écosystème dans votre collectivité comme un parc, une forêt, une rivière...
- Vous pouvez supporter les groupes qui s'activent à protéger les milieux naturels et les espèces menacées d'extinction.
- Vous pouvez faire du bénévolat pour un groupe de naturalistes de votre région. En les aidant à dénombrer les oiseaux, les espèces de plantes ou à

mener une enquête sur la faune, vous leur permettrez de réunir des renseignements précieux sur le dynamisme des effectifs d'animaux et de végétaux dans une région.

- Encouragez les compagnies qui investissent une partie de leurs profits dans la cause de la préservation de la nature et des écosystèmes ou dans la juste distribution des ressources.
- Vous pouvez fréquenter les parcs et les réserves naturelles pour mieux comprendre ce qu'est la biodiversité et vous en délecter.
- Faites passer le mot sur la biodiversité "*Penser globalement, agir localement*".

[UQCN](#) | [L'EnviroPhone](#) | [Le Consommateur vert](#) | [Biodiversité au Québec](#)

Urgences et recours environnementaux

0501 Que devez-vous faire pour vous assurer qu'un futur projet, comme l'agrandissement d'une marina, la construction d'une carrière ou d'un barrage, ne nuise pas à l'environnement ?

0502 Quand et comment pouvez-vous rejoindre le Service d'Urgence Environnement ?

0503 Où et quand devez-vous contacter S.O.S. braconnage ?

0504 Que devez-vous faire lorsque vous avez un problème de bruit, d'odeurs nauséabondes, de fumée ou d'émanations toxiques ?

0501 *Que devez-vous faire pour vous assurer qu'un futur projet comme l'agrandissement d'une marina, la construction d'une carrière ou d'un barrage ne nuise pas à l'environnement ?*

Vous craignez que des projets détériorent votre environnement, les milieux humides, riverains, aquatiques, nuisent à la faune et à la végétation ? Des projets comme l'implantation d'une industrie, d'une entreprise agricole ou d'un développement domiciliaire, la construction d'un pont ou d'un barrage peuvent en effet nuire à l'environnement. Afin de prévenir les impacts négatifs que peut produire l'implantation de tels projets, vous devez intervenir avant qu'ils ne soient autorisés par votre municipalité, un ministère provincial ou fédéral, ou un gouvernement.

Renseignez-vous d'abord sur le projet en question, son ampleur, les impacts prévus et surtout à quelle étape de réalisation en sont les promoteurs. Selon la nature du projet, les promoteurs doivent en effet obtenir divers permis, attestations de conformités aux règlements existants et certificats d'autorisation. Dans certains cas, les promoteurs doivent réaliser une étude d'impacts (aussi appelée procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement) préalablement à l'autorisation de leur projet.

Ensuite, identifiez quelle autorité est susceptible d'autoriser le projet en question. Pour cela, vous pouvez communiquer avec :

- Votre inspecteur municipal
- Votre direction régionale du Ministère de l'Environnement et de la Faune. Son numéro de téléphone apparaît dans les pages bleues de votre annuaire téléphonique.
- Ou le Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE) au :

1-800-463-4732

Selon la nature du projet, ces personnes pourront vous informer des recours qui vous sont accessibles et des délais pour faire valoir votre point de vue dans les processus d'autorisation.

Certains projets nécessitent que les promoteurs déposent une étude d'impact au ministère de l'Environnement et de la Faune avant son autorisation. Cette étude est disponible pour que les gens puissent la consulter. Vous pouvez ensuite faire une demande d'audiences publiques au ministre de l'Environnement. Cette demande doit être faite par écrit. Le Bureau des audiences publiques (BAPE) peut vous informer sur la façon de présenter une demande, et sur les délais à respecter pour présenter votre point de vue et participer à l'audience publique. Toutefois, le BAPE agit comme un organisme impartial et il est neutre.

Pour que vos démarches portent fruits, vous devez avoir ces quelques conseils en tête :

- Il est préférable que vous vous fassiez entendre par la voie d'un organisme, tel un groupe environnemental ou une association. De plus, il est plus facile d'intervenir auprès des instances si les tâches sont distribuées entre plusieurs personnes.
- Faites valoir votre point de vue à la Municipalité régionale de comté (MRC) ou à la municipalité concernée, et ce, même dans les cas où elle n'est pas l'autorité responsable du projet. Plus un projet sera contesté auprès des autorités, plus il sera facile de le modifier afin qu'il réponde aux préoccupations des citoyens, ou même d'empêcher sa réalisation.
- Pour ne pas manquer le bateau, soyez à l'affût de la réglementation existante et de tous nouveaux projets, car une fois autorisé, un projet ne peut être valablement contesté que si son autorisation est entachée d'un vice ou que si après avoir été autorisé, le titulaire ne respecte pas les normes applicables.

Si vous ne voulez pas vous retrouver avec une poursuite judiciaire sur les bras, n'entretenez pas de propos susceptibles de porter atteinte à la réputation d'un promoteur lorsque vous vous opposez à un projet par le biais de lettres,

campagnes, pétitions, participation à des assemblées... Certains promoteurs qui se sont vu refuser l'autorisation de réaliser leur projet ont intenté des poursuites contre leurs opposants pour diffamation ou atteinte à la réputation.

0502 Quand et comment pouvez-vous rejoindre le service d'Urgence environnement ?

Que ce soit à la maison, dans vos loisirs ou au bureau, vous pouvez être témoin de certaines situations qui menacent l'environnement et la santé des individus si des interventions immédiates ne sont pas mises en oeuvre. Si vous constatez que de tels événements se produisent, vous vous devez d'en aviser sans délai le service d'Urgence environnement. 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, l'équipe est là pour recevoir vos appels.

Pour Québec et l'Est de la province, le numéro de téléphone est le :

418-643-4595.

Pour Montréal et l'Ouest de la province, le numéro de téléphone est le :

514-873-3454

Dans tous les cas, Urgence environnement accepte les frais d'appels.

Il y a une urgence environnementale lorsque la qualité de l'eau, de l'air ou du sol est menacée et que tout délai d'intervention peut causer des dommages irréparables à l'environnement et à la santé. Une telle situation peut être provoquée par un accident naturel, une inondation, un mouvement de terrain ou un tremblement de terre. Elle peut également être d'origine humaine, par exemple s'il y a un déversement de contaminants lors d'un accident ferroviaire, maritime ou routier, ou encore des émanations de substances toxiques lors d'un incendie.

Le rôle de l'équipe d'intervention d'Urgence environnement est de :

- Répondre efficacement en cas de déversement.
- Coordonner les opérations d'intervention du ministère.
- Fournir des conseils sur les incidences environnementales, les contaminants et la dépollution.
- Coordonner les opérations d'interventions environnementales dans le cadre

des responsabilités fédérales.

- Fournir l'information sur la proximité des écosystèmes sensibles, sur la vulnérabilité de la faune et de la flore, sur l'hydrologie et la toxicité aquatique.
- Utiliser les appareils de détection et d'analyse pour déterminer la concentration de contaminants.
- Fournir l'information au public et aux médias.
- Maintenir une capacité d'intervention en tout temps.

0503 Où et quand devez-vous contacter S.O.S. braconnage ?

Vous pouvez rejoindre S.O.S. braconnage en tout temps, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 au numéro de téléphone suivant :

1-800-463-2191.

Toutefois, ce numéro est réservé pour les plaintes seulement. Si vous désirez des informations, vous devez appeler, sur les heures de bureau au :

1-800-561-1616.

Lorsque vous êtes témoin d'un acte de braconnage, vous devez téléphoner le plus rapidement possible à S.O.S. braconnage. Si vous attendez le lendemain, il sera probablement trop tard. Vous devez aussi prendre le plus de détails possibles, il ne suffit pas d'identifier le responsable de l'acte. Il faut que vous soyez en mesure de prouver vos affirmations. Si vous êtes témoin, vous devez vous montrer extrêmement attentif aux acteurs et à la séquence de l'événement. Notez le plus rapidement possible vos observations sur les points suivants :

*** Ya-t-il d'autres témoins ?**

Si oui, demandez-leur de collaborer et prenez note de leurs coordonnées.

*** Où et quand cela a-t-il eu lieu ?**

Notez le jour et l'heure. Décrivez le plus exactement possible l'endroit où l'acte a eu lieu. Décrivez l'endroit d'où vous faites vos observations. Vous pouvez aussi noter les conditions météorologiques du moment.

* **Comment s'est produit l'acte ?**

Notez avec le plus de détails possibles les divers éléments. Par exemple, s'il y a un véhicule tout près ou à l'entrée de la forêt. Notez en la marque, la couleur et le numéro d'immatriculation. Si c'est une embarcation, notez les caractéristiques et les dimensions.

Nous vous rappelons encore une fois que vous devez utiliser le numéro de téléphone de S.O.S. braconnage seulement et seulement si vous avez une plainte à formuler. Par exemple, si vous êtes témoin de braconniers qui tuent un chevreuil, un canard ou tout autre animal en dehors de la saison de chasse. Ou encore, si vous êtes témoin d'une activité de pêche dans un endroit où elle est interdite. Si vous voyez un animal blessé, il est inutile d'appeler S.O.S. braconnage, ils ne peuvent pas vous aider dans ce cas. Par contre, si vous trouvez un animal pris dans un piège en dehors de la saison de chasse, ou quelqu'un qui chasse dans un parc national ou dans un autre lieu, où la chasse est interdite, alors vous pouvez les contacter. Et n'oubliez pas, notez le plus de détails possibles !

0504 Que devez-vous faire lorsque vous avez un problème de bruit, d'odeurs nauséabondes, de fumée ou d'émanations toxiques ?

La première chose à faire, c'est d'essayer de vous entendre avec votre voisin. Si vos démarches ne portent pas fruits, vérifiez ensuite auprès de votre municipalité s'il existe un règlement concernant votre problème. Les autorités ne peuvent intervenir que si un règlement prévoyant l'offense existe. Adressez-vous à votre inspecteur municipal pour savoir s'il en existe un. Sachez que l'application et la responsabilité des règlements en environnement peuvent différer d'une municipalité à l'autre, selon le mandat donné à l'inspecteur municipal. Par exemple, plusieurs municipalités délèguent à la MRC (municipalité régionale de comté) l'application des règlements sur l'environnement.

S'il existe un règlement concernant votre problème et que celui-ci n'est pas respecté, vous devez déposer une plainte par écrit à l'inspecteur municipal et demander que les mesures nécessaires soient prises afin de faire respecter le règlement. Vous pouvez également envoyer des copies conformes de votre lettre au Secrétaire-trésorier de la municipalité, qui est de fait, le patron de tous les employés municipaux, et à la direction régionale du Ministère de l'Environnement et de la Faune.

Par contre, si le règlement qui existe ne vous satisfait pas, vous pouvez demander

une photocopie du règlement qui vous concerne. Une fois que vous l'aurez bien lu et bien compris, vous pourrez téléphoner à la direction régionale du Ministère de l'Environnement. Pour savoir si le règlement est conforme.

Vous pouvez aussi, et ce, même s'il n'y a pas de règlement essayer d'obtenir une indemnisation, ou essayer de faire cesser l'acte de pollution. Dans certain cas, des démarches simples peuvent donner des résultats satisfaisants. Dans d'autres, il faut se résoudre à aller en Cour. Voici les étapes à suivre.

La première étape : la mise en demeure.

Face à un pollueur, un citoyen lésé ne sait pas toujours comment s'y prendre. Si vous voulez être pris au sérieux et obtenir des résultats, faites votre première prise de contact par écrit. Dans une lettre, la communication est plus systématique et plus contrôlée. Si vous devez poursuivre vos démarches, cette lettre sera la preuve de votre contact avec le pollueur.

Par cette lettre informez le pollueur des dommages qu'il vous occasionne, dites-lui que vous le tenez responsable et exprimez-lui votre désir d'obtenir réparation. Vous devez vous montrer très ferme et terminez la lettre en lui signalant qu'il s'expose à des poursuites s'il ne se conforme pas aux exigences que vous lui fixez dans un délai raisonnable et déterminé d'avance.

En plus des mentions habituelles, lieu, date et adresse, il faut inscrire en haut à gauche la formule "Sous toute réserve" ou "Sans préjudice". Cette formule précise au destinataire que la présente lettre ne limite en rien les autres démarches que vous pourriez entreprendre pour obtenir justice. Dès ce moment, il est conseillé de vous adresser à un conseiller juridique qui pourra vous donner les recommandations particulières à votre cas.

Il est fortement conseillé d'appuyer vos réclamations par des photocopies de documents qui établissent la preuve des dommages que vous subissez, estimés, factures, reçus, rapports médicaux... Vous pouvez aussi contacter un groupe écologique local pour vous appuyer dans vos démarches.

La deuxième étape : les négociations.

Si le pollueur accepte de se conformer aux exigences de la mise en demeure, l'affaire est close. Mais s'il fait la sourde oreille ou s'il manifeste son refus, il faut aller de l'avant et mettre les menaces à exécution. Vous prouvez ainsi au pollueur votre détermination. Si le pollueur répond à la mise en demeure par une alternative intéressante, il est avantageux d'entamer des négociations avec lui.

La troisième étape : l'analyse et la décision d'aller à procès.

Pour vous présenter en justice, vous devez satisfaire à certaines conditions. Il faut "être dans son droit" et il faut respecter les termes des procédures judiciaires.

Tout d'abord "être dans son droit" signifie que les dommages doivent être certains, personnels, directs et qu'ils doivent avoir entravé le cours d'une activité légitime. Vous devez faire la preuve que ces dommages sont personnels et directs en le démontrant à l'aide de témoins, de documents et d'avis d'experts. Vous devez également démontrer qu'il y a un lien de cause à effet entre les activités du pollueur et les dommages que vous avez subis. Il est préférable de prendre conseil auprès d'un professionnel du droit ou d'un conseiller juridique avant d'entamer ces démarches. Ceux-ci pourront vous guider dans votre décision, dans l'action en justice comme telle et vous conseiller sur l'acceptation du jugement et éventuellement, la décision d'aller en appel.

| [UQCN](#) | [L'EnviroPhone](#) | [Le Consommateur vert](#) |

Les ressources environnementales dans votre milieu

0601 Qu'est-ce que font les Conseils Régionaux en Environnement et où pouvez-vous rejoindre celui de votre région ?

0602 Qu'est-ce que font les comités ZIP et où pouvez-vous rejoindre celui de votre région ?

0601 *Qu'est-ce que font les Conseils régionaux en environnement (CRE) et où pouvez-vous rejoindre celui de votre région ?*

Les conseils régionaux en environnement s'occupent de traiter les demandes faites par des citoyens, des groupes environnementaux ou communautaires, des municipalités ou des entreprises au sujet de l'environnement. Ces demandes sont de trois types :

1. Les demandes de renseignements sur divers sujets en environnement.
2. Les demandes d'aide, d'intervention ou de médiation dans certains dossiers d'actualité.
3. Les demandes d'appui et de collaboration à des projets concrets, initiés pour la plupart par des groupes environnementaux ou communautaires.

Les objectifs des CRE tel que défini dans leur entente avec le ministère de l'Environnement et de la Faune sont les suivants :

- Regrouper et représenter des corporations, des organismes et des individus voués à la protection de l'environnement et à la mise en valeur du développement durable auprès de toutes les instances concernées et de la population en général.
- Favoriser la concertation et assurer l'établissement de priorité et de suivi en matière d'environnement.
- Favoriser et promouvoir des stratégies d'actions en vue d'apporter des solutions aux problèmes environnementaux et participer au développement durable des régions.
- Agir à titre d'organisme ressource au service des intervenants régionaux

oeuvrant dans le domaine de l'environnement et du développement durable.

Si vous désirez obtenir le numéro de téléphone du CRE de votre région, veuillez composer le numéro correspondant à votre région:

Pour l'Outaouais: 819-772-4925

Pour l'Abitibi-Témiscamingue: 819-737-2544

Pour les Laurentides: 514-565-2998 et demandez le bureau du Conseil régional en environnement

Pour Laval: 514-664-3503

Pour Montréal: 514-521-8356 et demandez Jacques Lacroix

Pour Lanaudière: 514- 756-0186

Pour la Montérégie: 514-446-3348

Pour l'Estrie: 819-821-4357

Pour la Mauricie-Bois-Franc-Drummond: 819-694-1748

Pour Québec: 418-524-7113

Pour Chaudière-Appalaches: 418-833-0421 et demandez le bureau du Conseil régional en environnement

Pour le Bas-St-Laurent: 418-867-2375

Pour la Gaspésie-les-Îles: 418-534-4498

Pour le Saguenay-Lac-St-Jean: 418-662-9347

Pour la Côte-Nord: 418-962-6362

rejoindre ?

Stratégies Saint-Laurent (SSL) a été mis en oeuvre en 1989 par l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN) en collaboration avec les principaux organismes environnementaux du Québec. En 1994, Stratégies Saint-Laurent est devenu un organisme non gouvernemental incorporé à but non lucratif avec un objectif bien précis : rassembler et inciter les communautés riveraines à se concerter afin de définir des mesures concrètes en vue de protéger, de réhabiliter et de mettre en valeur le Saint-Laurent.

Stratégies Saint-Laurent est partenaire des gouvernements dans le plan d'action fédéral-provincial Saint-Laurent Vision 2000. Plus de 15 zones d'intervention ont été identifiées. Dans ces zones, SSL encourage et supporte la création de comités qui rassemblent les décideurs, les municipalités, les industries, les groupes environnementaux et les groupes à vocation socio-économique. Ils visent également à rassembler toutes les personnes qui ont à coeur la qualité du fleuve comme milieu de vie pour les utilisateurs, les riverains, la faune et la flore. Déjà 10 Comités ZIP (ZIP pour zone d'intervention prioritaire) sont en activité et plusieurs autres sont en formation. Ces comités sont membre de Stratégies Saint-Laurent, mais fonctionnent indépendamment, comme organisations incorporées autonomes.

Chacun des comités prépare de l'information sur l'état et la mise en valeur du fleuve dans sa région, ils organisent des consultations publiques, des conférences et des actions de dépollution. Les consultations tenues par les comités ont pour but l'élaboration des objectifs et d'un calendrier d'actions visant la réduction de la pollution à la source et la restauration des milieux.

Voici quelques exemples de priorités d'actions dans différentes régions :

*** Le Comité ZIP de Baie-Comeau :**

Localiser et protéger les habitats de reproduction de l'éperlan et du capelan.

*** Celui du Lac Saint-Pierre :**

Tenir compte de la faune dans les pratiques agricoles.

*** Celui du Saguenay :**

Stabiliser et renaturaliser les berges de la rivière Saguenay d'ici 5 ans.

*** Celui de l'Est de Montréal :**

Décontaminer le quai 103 du Port de Montréal.

Si vous désirez créer un Comité ZIP dans votre région, veuillez communiquer avec Stratégies Saint-Laurent au numéro de téléphone suivant :

418-648-8079

Par contre s'il y en a déjà un et que vous voulez obtenir de l'information sur les actions en cours et les projets, ou si vous avez le goût de vous impliquer dans la dépollution de notre fleuve, composez le numéro correspondant au Comité ZIP de votre région et vous obtiendrez son numéro de téléphone.

Pour le Comité ZIP du Haut-St-Laurent: 514-371-2492

Pour le Comité ZIP Ville-Marie: 514-388-2280

Pour le Comité ZIP de l'Est de Montréal: 514-527-6925

Pour le Comité ZIP du Lac St-Pierre: 514-743-2703

Pour le Comité ZIP de Québec: 418-522-7213

Pour le Comité ZIP Saguenay: 418-544-5813

Pour le Comité ZIP Alma-Jonquière: 418-668-8181

Pour le Comité ZIP de Baie-Comeau: 418-589-7262

Pour le Comité ZIP Côte-Nord du Golfe: 418-962-5661

Pour le Comité ZIP Baie des Chaleur: 418-759-5880

| [UQCN](#) | [L'EnviroPhone](#) | [Le Consommateur vert](#) |




Questions de santé et d'environnement

Foire aux questions (FAQ) du Service BRISE

1. D'où vient le plomb présent dans l'eau potable?
 2. Une super pelouse sans super produits chimiques
 3. Diminuer sa facture d'électricité tout en préservant l'environnement.
 4. Quels sont les avantages du recyclage?
 5. L'utilisation d'un système domestique de traitement de l'eau potable est-elle justifiée?
 6. Où peut-on se procurer du papier recyclé?
 7. Le savon bien sûr, les détergents attention!
 8. Comment économiser l'électricité?
 9. Votre chat ou votre chien a-t-il «la grattelle»?
 10. L'environnement et l'automobile
 11. Mon poêle à bois peut-il être dangereux pour ma santé?
 12. Où puis-je me baigner sans danger?
 13. Est-ce vraiment dangereux d'utiliser des pesticides?
 14. Où est-ce que je peux appeler si je suis témoin d'une situation qui menace mon environnement?
 15. Je viens de rénover ma maison et il reste des odeurs fortes de peinture, de colle, de vernis, etc. Que dois-je faire pour ne pas mettre en danger ma santé et celle de ma famille?
 16. Mes problèmes de santé sont-ils causés par la qualité de l'air dans mon logement?
 17. Existe-t-il des alternatives aux produits domestiques toxiques?
 18. Comment se débarrasser de produits toxiques?
-

| [EnviroPhone](#) | [Éducation relative à l'environnement](#) |

 1- D'où vient le plomb présent dans l'eau potable?

Le plomb qui peut se retrouver dans l'eau potable provient généralement des tuyaux ou des soudures de la tuyauterie des bâtiments. L'eau contiendra d'autant plus de plomb qu'elle aura stagné dans les conduits pendant plusieurs heures et que le bâtiment sera récent (la concentration sera plus élevée pendant les cinq premières années).

Le plomb est un métal toxique qui présente des risques importants pour la santé. Il peut en particulier affecter le système nerveux et les globules rouges du sang. Il peut contribuer à diminuer le poids à la naissance et à réduire la capacité d'apprentissage des enfants.

Il est à la portée de chacun de nous de réduire son exposition au plomb contenu dans l'eau potable. Avant de consommer l'eau du robinet pour boire ou pour cuisiner, il s'agit seulement de faire couler l'eau jusqu'à ce qu'elle devienne froide. Cela peut prendre de cinq à dix secondes lorsque l'on vient d'en utiliser peu de temps auparavant, jusqu'à plus de deux minutes quand l'eau a stagné pendant une longue période. De plus, il vaut mieux utiliser seulement le robinet d'eau froide pour boire, cuisiner et surtout pour préparer des aliments pour bébé. En effet, l'eau chaude a tendance à contenir des concentrations plus élevées de plomb. L'observation de ces deux mesures fort simples nous permettra de consommer une eau potable de qualité, exempte de niveaux élevés de plomb.

Référence: «Attention au plomb dans l'eau potable», MESS ET MENVIQ

2- Une super pelouse sans super produits chimiques

Est-ce possible d'avoir une belle pelouse sans y déverser des litres et des litres de produits chimiques? C'est possible et même facile!

- Au printemps, dès que le sol est sec, ratissez la pelouse. Enlevez la chaume, si nécessaire, au râteau ou à la machine, mais attendez que le gazon ait bien repris, sinon vous risquez d'arracher le gazon sain;
- Lorsque le gazon reverdit, répandez une fine couche de compost ou d'engrais naturel, comme la farine d'os, de plume et de sang, des boues d'égout traitées ou des émulsions d'algues et poissons. Ces produits sont vendus dans les centres de jardinage;
- Dès que la température se maintient entre 15° et 25° C, ensemencez les endroits clairsemés avec un mélange de graines adaptées à notre climat et à l'ensoleillement du terrain.

Pour contrôler les plantes «indésirables» et éviter d'utiliser des herbicides chimiques, il faudra certainement modifier notre niveau de tolérance si nous voulons vivre dans un environnement sain. Et n'oubliez pas que les plantes à larges feuilles, comme les pissenlits, ont moins de chance de s'installer dans une pelouse touffue.

3- Diminuer sa facture d'électricité tout en préservant l'environnement

Avec la hausse des tarifs d'électricité, les économies d'énergie redeviennent prioritaires pour plusieurs d'entre nous. En plus de diminuer considérablement votre facture d'électricité, ces économies pourraient permettre d'éviter la construction de nouveaux barrages et l'inondation de grands territoires. Voici quelques conseils qui, s'ils sont suivis par la majorité des Québécois, auront un impact certain sur le développement hydro-électrique du Québec:

- Mieux isoler sa maison: le chauffage gruge la plus grande partie de notre budget d'électricité
 - Isolez les fenêtres et les portes par des coupe-vent et calfeutrez-les bien; vous réduirez la perte de chaleur de 15 à 20%;
 - Isolez votre chauffe-eau et installez-le à un endroit où la perte de chaleur sera récupérée pour chauffer la maison; Installez une minuterie sur le chauffe-moteur de votre auto. Bien qu'énergivore, cet appareil est utile, car un moteur chaud au démarrage expulse moins de gaz polluants. Le Club automobile (CAA) confirme que si le chauffe-moteur est branché 3 heures avant le démarrage, l'automobiliste n'aura pas de problème, même à moins 30 degré C.
-

4- Quels sont les avantages du recyclage?

Le recyclage permet une diminution considérable des déchets. Moins de déchets, donc moins de pollution de l'air causée par l'incinérateur et une vie plus longue pour les sites d'enfouissement. Il permet aussi une économie d'énergie de 20 à 70%.

Le recyclage du papier

En jetant papiers et cartons, les Québécois gaspillent annuellement l'équivalent de 19

millions d'arbres. Le recyclage du papier préserve donc nos ressources naturelles.

Le recyclage du plastique, du verre, du métal

Chaque produit fabriqué avec des matières recyclées permet une économie importante de matières premières. Vérifiez les emballages lorsque vous faites vos courses. Plusieurs articles sont emballés dans des contenants faits de fibres recyclées. Privilégiez-les.

5- L'utilisation d'un système domestique de traitement de l'eau potable est-elle justifiée?

De plus en plus, les gens craignant pour la qualité de leur eau potable préfèrent utiliser l'eau embouteillée comme source d'eau potable ou encore se tournent vers les systèmes domestiques de traitement de l'eau potable. Des vendeurs de toute sorte ont envahi le territoire, plus souvent qu'autrement dans les municipalités au prise avec des problèmes passagers. Il existe sur le marché plusieurs types de purificateurs d'eau ayant des procédés de traitement différents. Pour le consommateur non-initié, les divers appareils proposés sont souvent chers et assez mystérieux. Ils peuvent même devenir la cause de problèmes de santé importants. Il faut donc se poser de nombreuses questions avant d'acheter et d'agir avec prudence.

L'apport en polluants par l'eau potable est généralement minime (moins de 1%) comparativement à l'air et aux aliments. De plus, la qualité de l'eau de la majorité des municipalités est bonne et ne justifie pas l'achat d'un appareil domestique de traitement. En effet, l'eau fournie par les réseaux d'aqueducs municipaux reçoit généralement tous les traitements et l'attention nécessaire pour être saine. Si un accident ou une défaillance se produit dans le système de distribution collectif, aucun appareil domestique ne pourra remplacer le traitement municipal. De plus, ces événements sont rares. Leur utilisation d'un appareil domestique n'est donc généralement pas nécessaire d'un strict point de vue de la santé.

Toutefois, certaines prises d'eau provenant d'un puits ou d'un service privé peuvent être plus vulnérables à certaines contaminations. La mise en place d'un appareil domestique peut alors s'avérer utile. Il faut par contre être bien au fait des divers problèmes qui peuvent se présenter et des solutions qu'on peut y apporter. Il ne convient pas d'utiliser un de ces appareils pour corriger une situation qui affecte la santé sans recourir à des spécialistes reconnus. Quant aux problèmes de nature esthétique, l'utilisation de ces appareils demeure un choix personnel. Il convient surtout, lors de leur utilisation, de bien suivre les directives d'entretien et de nettoyage afin d'assumer leur plein rendement et d'éviter toute contamination bactériologique du purificateur. De plus, avant d'acheter, faites donc analyser votre eau par un laboratoire indépendant. Attention à la fausse

publicité: le ministère de l'Environnement n' accrédite, n'approuve, ne recommande aucun appareil domestique de traitement de l'eau. Attention aussi aux tableaux trop noirs dressés par les vendeurs, ils sont généralement faux. De plus, aucun appareil sur le marché ne peut régler tous les types de difficultés.

*Référence: Les appareils domestiques de traitement d'eau: un besoin?,
ministère de l'Environnement du Québec.*

6- Où peut-on se procurer du papier recyclé?

Les différentes régions du Québec comptent plusieurs marchands de papier recyclé contenant différentes proportions de fibres post-consommaion. Ces marchands offrent toute une gamme de produits: tablettes, enveloppes, papier d'emballage, cartes de souhaits, etc.

Cependant, avant d'acheter du papier recyclé, veillez à réutiliser votre papier. L'endos des feuilles est très utile pour faire la liste d'épicerie, les dessins des enfants, prendre les messages téléphoniques, comme papier brouillon. La solution ne se limite pas seulement au recyclage, mais également à la non-production d'objets destinés à être jetés.

7- Le savon bien sûr, les détergents attention!

Le savon est un produit biodégradable, le détergent est un produit synthétique, non-biodégradable. Ces détergents synthétiques, même sans phosphate et biodégradables, restent quand même polluants. Certaines compagnies comme SHAKLEE, AMWAY et PUR ET SIMPLE distribuent des produits organiques et biodégradables.

On peut se procurer certains produits biodégradables à l'épicerie comme le savon HERTEL. Vos choix sont déterminants pour l'environnement.

8- Comment économiser l'électricité?

Pour éviter la réalisation de travaux extrêmement coûteux et dommageables pour l'environnement, nous devons collectivement limiter nos demandes d'électricité à l'heure de pointe; c'est-à-dire entre 17 heures et 19 heures, surtout par grand froid:

- Laissez sécher la vaisselle à l'air. En arrêtant le lave-vaisselle avant le cycle de séchage, vous économiserez 50% de l'énergie nécessaire au lave-vaisselle;
- Éteindre l'éclairage en quittant la pièce;
- Vérifiez le rendement énergétique d'un appareil avant de l'acheter (consultez l'étiquette ENERGUIDE);
- Nettoyez chaque fois le filtre à charpie de la sècheuse, elle demandera moins d'énergie pour fonctionner; pour la même raison, videz régulièrement le sac de l'aspirateur;
- Fermez le chauffe-eau avant de partir en vacances l'été;
- Réduisez l'éclairage extérieur;
- Évitez de surchauffer la maison. Baissez graduellement le thermostat (1o C par semaine). Vous vous habituerez facilement et resterez confortable. Au premier p'tit frisson, enfiler un gilet de laine;
- Utilisez une bouilloire électrique plutôt qu'une casserole.

En y pensant bien, vous trouverez sûrement beaucoup d'autres façons d'économiser l'électricité. C'est une excellente façon de faire votre part pour l'environnement.

9- Votre chat ou votre chien a-t-il «la grattelle»?

S'il a l'habitude de gambader dans la nature, il est probable que votre animal ait attrapé des puces. Évitez les pesticides en poudre ou le collier anti-puces qui peuvent causer des irritations à vous et à votre toutou. Voici des solutions efficaces et moins nocives pour l'environnement:

- Frottez régulièrement le poil de votre animal avec de la levure de bière;
 - Ajoutez de la levure à sa nourriture;
 - Utilisez le produit de rinçage suivant: faites tremper 20 minutes 125 ml de romarin frais ou séché dans un litre d'eau bouillante. Égouttez et laissez refroidir. Rincez l'animal avec le mélange et laissez-le sécher à l'air. Ne le laisser sortir que lorsque son poil est complètement sec.
-

10- L'environnement et l'automobile

Devant l'ampleur des problèmes environnementaux, nous avons très souvent tendance à nous croire impuissants. Ce sentiment d'impuissance diminue lorsque l'on prend conscience de ses habitudes négatives pour l'environnement et qu'on les remplace par des comportements plus «écologiques». Changer sa façon d'utiliser son auto, par exemple, est une des meilleures façons de protéger l'environnement.

L'automobile est, en effet, responsable d'au moins 70% de la pollution de l'air. Elle contribue aux pluies acides, au smog et à la diminution de la couche d'ozone...

Voici quelques nouvelles habitudes à prendre:

- Utilisez le transport en commun;
- Faites du covoiturage (plusieurs automobilistes dans la même auto). Si tous les gens de la Rive-Sud le pratiquaient, les ponts seraient moins longs à traverser...
- Planifiez vos déplacements, afin d'effectuer plusieurs courses en même temps;
- Marchez pour aller au dépanneur, chez le dentiste, à la banque...
- Sortez votre bicyclette et faites-lui faire un tour, elle en redemandera!
- Lorsque vous utilisez votre voiture, coupez le moteur lorsque vous attendez quelqu'un; au démarrage, ne laissez pas le moteur tourner longtemps; roulez à vitesse modérée.

11- Mon poêle à bois peut-il être dangereux pour ma santé?

Oui, une mauvaise installation et utilisation de ces appareils peut polluer l'air. Une centaine de substances ont été identifiées parmi les contaminants produits par la combustion domestique, dont les H.A.P. émis à cause d'une combustion inefficace. Une mauvaise installation, des fuites dans les tuyaux à fumée, l'ouverture des portes lors des changements et les retours d'air peuvent polluer l'air à l'intérieur des maisons. Ces polluants peuvent causer une irritation des yeux et de la gorge, des maux de tête et des problèmes respiratoires. D'autres polluants comme les H. A. P. peuvent représenter des risques à long terme. Comme pour indiquer un mauvais fonctionnement, les systèmes défectueux causent des problèmes d'odeurs et de particules et réduisent la visibilité. Il est recommandé de:

- Acheter un appareil approuvé (ACNO, CSA);
- Choisir un appareil de bonne grosseur pour le type de maison à chauffer;

- S'assurer une installation du poêle et de la cheminée qui respecte les exigences;
- Privilégier le bois dur fendu et séché depuis un an, ne pas utiliser le bois fraîchement coupé, ni le bois aggloméré;
- Éviter de brûler des déchets domestiques.

Référence: Chauffer au bois sans polluer, Environnement Canada et ministère de l'Environnement du Québec.

12- Où puis-je me baigner sans danger?

La pollution des eaux de baignade, en particulier par le égouts municipaux et les rejets agricoles, a amené dans la région de Québec la fermeture de nombreux sites de baignade. Certains problèmes de santé peuvent survenir après une baignade dans une eau polluée. Il s'agit le plus souvent de gastro-entérites se manifestant par la diarrhée, des vomissements et parfois de la fièvre. Les autres maladies sont les infections de la peau, de l'oreille et de l'oeil. Environnement Québec publie au cours de l'été dans les principaux quotidiens les résultats des analyses de surveillance des plages. Choisissez les plages de catégorie A (eau d'excellente qualité). Si l'eau est de moins bonne qualité (B ou C), évitez d'avaler de l'eau et d'y mettre la tête. Après la baignade, la prise d'une douche est conseillée si possible. évitez la baignade si vous avez une plaie. Choisissez de préférence les plages les moins achalandées: la présence d'un grand nombre de baigneurs peut présenter des risques pour la santé et la sécurité. La baignade est interdite aux sites de classe D, comme par exemple les plages du fleuve Saint-Laurent à proximité de Québec. De plus, assurez-vous de la sécurité de votre famille: présence d'une ligne de bouées, d'une bouée indiquant le point le plus profond, d'équipements de secours et d'un surveillant- sauveteur au poste d'observation.

Référence: Se baigner près de Québec, DSC du CHUL

13- Est-ce vraiment dangereux d'utiliser des pesticides?

Oui, leur danger vient de leur toxicité. Quiconque manipule ces produits doit être conscient du risque auquel il s'expose; il faut lire les symboles de niveaux de danger sur les étiquettes. À chaque année, le Centre de toxicologie du Québec enregistre près de 1 000 cas d'intoxication par des pesticides, dont la majorité met en cause des enfants sans compter les cas non déclarés. Les symptômes suivants peuvent être associés à une intoxication aux pesticides: crampe d'estomac, vomissement, diarrhée, nausées,

éruptions cutanées, maux de tête, perte d'appétit, confusion, vertige, vision embrouillée, etc. Ces symptômes peuvent apparaître immédiatement ou après quelques heures. Il y a généralement plusieurs symptômes. En cas d'empoisonnement, appelez le Centre Anti-poison du Québec (CAP) au numéro 1-800-463-5060. Ne pas utiliser de lait, ne faire vomir que sur indication du CAP ou d'un médecin. Transportez un intoxiqué couché sur le côté, enlevez les vêtements contaminés, lavez la peau souillée et les yeux à l'eau pendant au moins 15 minutes. Contactez la salle d'urgence d'un hôpital ou un médecin.

Référence: Guide d'utilisation domestique des pesticides, DSC Lakeshore et ministère de la Santé et des Services sociaux.

14- Où est-ce que je peux appeler si je suis témoin d'une situation qui menace mon environnement?

Si vous êtes témoin d'une situation qui menace l'environnement, communiquez avec Urgence- Environnement sans délai. En tout temps, vous pouvez rejoindre le service **Urgence-Environnement** du ministère de l'Environnement et de la Faune (MEF) du Québec qui accepte les frais virés:

Montréal: (514) 873-3636

Québec: (418) 644-6660

Autres régions du Québec: directions régionales du MEF

Environnement Canada a également un service d'**Urgences environnementale** accessible au (514) 283-2333 (frais virées acceptés). Il y a une urgence environnementale lorsque la qualité de l'eau, de l'air ou du sol est menacée et que tout délai d'intervention peut causer des dommages irréparables à l'environnement et à la santé. Une situation d'urgence peut être provoquée par un accident naturel, une inondation, un mouvement de terrain, ou un tremblement de terre. Elle peut également être d'origine humaine, par exemple s'il y a un déversement d'un contaminant lors d'un accident ferroviaire, maritime ou routier, ou une émanation de substances toxiques lors d'un incendie.

Référence: Urgence-Environnement, ministère de l'Environnement du Québec.

15- Je viens de rénover ma maison et il reste des odeurs

fortes de peinture, de colle, de vernis, etc. Que dois-je faire pour ne pas mettre en danger ma santé et celle de ma famille?

De nombreux produits domestiques dégagent de odeurs fortes qui peuvent causer de graves intoxications et les malaises suivant: irritation des yeux et de la gorge, toux, maux de tête, nausée, etc. Il est conseillé, pour éviter ces malaises, de ventiler fortement la maison pendant et après l'utilisation de peinture, solvant, colle, vernis, insecticide, etc. Ne détruisez jamais les étiquettes sur les contenants et suivez le mode d'entreposage indiqué. Vous devez éviter de mélanger les divers produits domestiques et conserver les produits toxiques dans les contenants d'origine. En cas d'intoxication, communiquez avec le Centre Anti-poison du Québec au numéro 1-800-463-5060.

Référence: Renverser la vapeur, DSC du CHUL

16- Mes problèmes de santé sont-ils causés par la qualité de l'air dans mon logement?

Dans les logements et les maisons, il y a possiblement de nombreuses matières toxiques. L'air intérieur pollué constitue une menace potentielle pour la santé. Parmi les malaises les plus courants, citons les irritations des yeux et de la gorge, les infections respiratoires à répétition, la mauvaise coordination des mouvements, les maux de tête, la confusion, les nausées, les étourdissements, les éruptions cutanées, les allergies, etc. Est-ce que certains malaises disparaissent lorsque vous sortez à l'extérieur ou lorsque vous vous absentez de la maison pendant un certain temps? Est-ce que vous vous sentez mieux lorsque vous ouvrez une fenêtre? Si vous avez répondu oui à une ou plusieurs de ces questions, il est fort possible que vos malaises soient causés par une source de pollution à l'intérieur de la maison.

Référence: La pollution de l'air dans la maison, Association pulmonaire du Québec.

17- Existe-t-il des alternatives aux produits domestiques toxiques?

Pour éviter qu'un produit toxique se retrouve dans l'environnement, le meilleur moyen reste encore d'en utiliser le moins possible.

Choisir de la peinture au latex pour éviter les solvants, certaines peintures contiennent moins de plomb et de mercure et sont moins dommageables pour l'environnement.

Pour nettoyer le four:

- Versez 50 ml d'ammoniaque dans un plat peu profond (pas en aluminium);
- Ajoutez suffisamment d'eau pour couvrir le fond du plat;
- Chauffez le four à 250o F (115o) pendant 20 minutes et éteindre le four;
- Placez au centre du four le plat contenant le mélange et le laisser toute la nuit; le nettoyage pourra être complété avec du bicarbonate de soude (la p'tite vache).

Pour les tuyaux obstrués:

- Versez 50 ml de bicarbonate de soude et 125 ml de vinaigre;
- Rincez avec de l'eau bouillante.

Toutefois, la prévention demeure le meilleur moyen. évitez de verser de la graisse liquide dans le tuyau et assurez-vous qu'il y a un filtre à l'embouchure du lavabo. N'achetez que les produits dangereux pour notre environnement dont vous avez absolument besoin et choisir de petits formats de manière à ne pas avoir à en jeter.

18- Comment se débarrasser de produits toxiques?

Certaines municipalités organisent annuellement une cueillette de déchets domestiques dangereux (les produits d'entretien pour le four, la cuvette, le drain de l'évier, les eaux de Javel, les solvants, les peintures, les pesticides chimiques, etc.). Ceux-ci sont confiés à des entreprises qui voient à les éliminer de façon appropriée. Si votre municipalité n'offre pas encore ce service, voici ce que vous pouvez faire de vos produits toxiques:

- Ne jetez jamais de produits tels que des solvants, de la peinture ou des pesticides dans les égouts;
- Conservez-les dans leurs contenants originaux, afin de pouvoir toujours se référer aux instructions quant à leur utilisation et à leur élimination;
- Rangez-les dans des endroits bien aérés hors de la portée des

enfants;

- Autant que possible, utilisez tout le produit avant de vous défaire du contenant.
- Si vous devez jeter un produit toxique avant de l'avoir tout employé, fermez hermétiquement le contenant, mettez-le dans des sacs de plastique et jetez-le avec vos autres ordures.

Les élus municipaux attendent que la population manifeste le désir d'une cueillette de produits toxiques. Il vous appartient de leur indiquer vos besoins!

| [EnviroPhone](#) | [Éducation relative à l'environnement](#) |
